



Fait(s) pour durer

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

MERCREDI 10 MAI 2017
À 9H30



Siège social de SOCIÉTÉ BIC
14 rue Jeanne d'Asnières 92110 Clichy

Sommaire

Message du Président	1
1. Ordre du jour	3
2. Modalités de participation	4
3. Profil 2016	8
4. BIC en 2016	10
5. Gouvernance	24
6. Rémunération des dirigeants	28
7. États financiers	37
8. Autorisations d'augmentation de capital à la clôture de l'exercice 2016	43
9. Rapport du Conseil d'Administration et projet de résolutions	44
10. Demande de documentation	69
11. Plan d'accès	71



Message du Président - Directeur Général

Clichy, le 20 avril 2017

Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire,

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires de la SOCIÉTÉ BIC aura lieu le mercredi 10 mai 2017, à 9 h 30, à son siège social à Clichy.

L'Assemblée Générale est un moment privilégié d'information, d'échange et de dialogue entre BIC et tous ses actionnaires.

C'est aussi pour vous l'occasion de vous exprimer et de voter pour prendre part activement aux décisions qui concernent votre Groupe, quel que soit le nombre d'actions que vous détenez.

Je souhaite vivement que vous puissiez y participer, en y assistant personnellement, en votant par correspondance ou par vote électronique, ou encore en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute autre personne de votre choix.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les modalités pratiques de participation à cette Assemblée, son ordre du jour et le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation, ainsi que des explications fournies pour chacune des résolutions.

Je tiens, au nom du Conseil d'Administration, à vous remercier de votre confiance et de votre fidélité et vous donne rendez-vous le mercredi 10 mai prochain.

Bruno Bich
Président-Directeur Général

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016.
- Affectation du résultat et fixation du dividende.
- Fixation du montant des jetons de présence.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'opérer sur les actions de la Société.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. François BICH.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Marie-Pauline CHANDON-MOËT.
- Nomination de Mme Candace MATTHEWS en qualité de nouvel administrateur.
- Renouvellement du mandat de la société DELOITTE & ASSOCIES en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.
- Renouvellement du mandat de la société BEAS en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.
- Renouvellement du mandat de la société GRANT THORNTON en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.
- Renouvellement du mandat de la société IGEC en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.
- Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Bruno BICH, Président du Conseil d'Administration puis Président Directeur Général.
- Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Mario GUEVARA, Directeur Général.
- Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à François BICH, Directeur Général Délégué.
- Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Gonzalve BICH, Directeur Général Délégué.
- Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à James DIPIETRO, Directeur Général Délégué.
- Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Marie-Aimée BICH-DUFOUR, Directeur Général Délégué.
- Politique de rémunération des Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de Commerce.
- Insertion dans les statuts d'un article 10 bis « Administrateur(s) représentant les salariés ».

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Vous trouverez ci-après les informations utiles à la tenue de cette Assemblée, ainsi que les conditions et modalités de participation. Tous les documents qui, d'après les textes en vigueur, doivent être communiqués préalablement aux Assemblées Générales, sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société. Les documents et informations mentionnés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont disponibles sur notre site internet www.bicworld.com. Vous pouvez également obtenir les documents visés à l'article R. 225-83 du Code de commerce en retournant le formulaire joint de demande de documents.

2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

2.1 FORMALITÉS PRÉALABLES POUR PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée Générale.

Pour cela, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire par l'inscription en compte de vos titres à votre nom (ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour votre compte), au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, soit le **lundi 8 mai 2017** à zéro heure (heure de Paris) :

- dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES ou,
- dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier chez lequel vos titres sont inscrits en compte.

Attention, lorsque vous avez demandé une carte d'admission, voté par correspondance ou envoyé un pouvoir, vous ne pouvez plus choisir un autre mode de participation.

2.2 UTILISATION DU SITE INTERNET SÉCURISÉ VOTACCESS

Vous pouvez participer à l'Assemblée via le site VOTACCESS si vous êtes :

- Actionnaire au nominatif : vous pouvez vous connecter à VOTACCESS via le site Internet www.sharinbox.societegenerale.com en utilisant vos identifiants habituels.
- Actionnaires au porteur dont l'établissement teneur de compte titres permet l'accès au site VOTACCESS : vous pouvez vous connecter à VOTACCESS via le portail Internet de votre teneur de compte titres en utilisant vos codes d'accès habituels.

En suivant les instructions mentionnées à l'écran, vous pourrez choisir entre les modalités suivantes de participation :

- Demander une carte d'admission pour participer physiquement à l'Assemblée.
Cette carte vous sera alors adressée, selon votre choix, par courrier électronique ou par courrier postal.

Si vous n'avez pas reçu votre carte d'admission, nous vous invitons à contacter le centre d'appel de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES comme mentionné à la page suivante.

Le jour de l'Assemblée, vous devrez justifier de votre identité.

- Voter sur les résolutions ;
- Vous faire représenter par le Président, qui émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution ;
- Vous faire représenter par toute personne physique ou morale de votre choix.

Vous pouvez révoquer votre mandataire. Cette révocation doit être effectuée dans les mêmes formes que celles utilisées pour la désignation.

Ces formalités pourront être effectuées sur le site Internet VOTACCESS du jeudi 20 avril 2017 à 9 heures au mardi 9 mai 2017 à 15 heures (heure de Paris). Toutefois, afin d'éviter un éventuel engorgement du site VOTACCESS, nous vous recommandons de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour saisir vos instructions.

2.3 UTILISATION DU FORMULAIRE UNIQUE

Le formulaire joint au présent document vous permet de choisir entre les différents modes de participation. Il vous

suffit de le compléter, de le dater et de le signer, comme indiqué dans les pages suivantes.

Vous souhaitez assister personnellement à l'Assemblée

Si vous êtes actionnaire au nominatif, vous devez adresser le formulaire joint à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES. Pour cela, utilisez l'enveloppe T ci-jointe.

- Cochez la case A en haut à gauche du formulaire
- Datez et signez en bas du formulaire

Il vous sera alors adressé une carte d'admission, indispensable pour que vous puissiez être admis à l'Assemblée et y voter.

Si vous êtes actionnaire au porteur, vous devez demander à votre intermédiaire financier de transmettre à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES une attestation justifiant de votre qualité d'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, soit le lundi 8 mai 2017 à zéro heure (heure de Paris). La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES vous fera parvenir votre carte d'admission, indispensable pour participer à l'Assemblée Générale.

Le jour de l'Assemblée, tout actionnaire devra justifier de son identité lors des formalités d'enregistrement.

Si la carte d'admission que vous avez demandée ne vous est pas parvenue, nous vous invitons, pour tout renseignement relatif à son traitement, à prendre contact avec le centre d'appel des cartes d'admission de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h30 à 18h00 au : 0 825 315 315 (0,15 € par minute).

Vous n'assistez pas personnellement à l'Assemblée

Si vous êtes actionnaire au nominatif, vous pouvez utiliser le formulaire et l'enveloppe T ci-joints.

Si vous êtes actionnaire au porteur, vous devez vous adresser à l'intermédiaire financier auprès duquel vos actions sont inscrites en compte, afin d'obtenir le formulaire.

Les formulaires ne pourront être pris en compte que s'ils

parviennent dûment remplis et signés (et accompagnés de l'attestation de participation pour les actions au porteur) à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES trois jours calendaires au moins avant la date de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le **vendredi 5 mai 2017**.

REPRÉSENTATION

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, vous pouvez vous y faire représenter :

- Soit **par toute personne physique ou morale de votre choix**.
 - Cochez alors la case « JE DONNE POUVOIR À » et inscrivez, dans le cadre réservé à cet effet, le nom et l'adresse de la personne appelée à vous représenter
 - Datez et signez en bas du formulaire.

- Soit **par le Président de l'Assemblée** qui émettra un vote favorable à l'adoption de projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

- Cochez alors la case « JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE »
- Datez et signez en bas du formulaire.

Vous pouvez révoquer votre mandataire. Cette révocation doit être faite dans les mêmes formes que celles utilisées pour la désignation du mandataire.

Votre formulaire de procuration ne pourra être pris en compte que s'il parvient dûment rempli et signé (et accompagné de l'attestation de participation pour les actions au porteur) à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES (adresse ci-dessous), au plus tard le vendredi 5 mai 2017.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES – SERVICE DES ASSEMBLÉES
SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS
CS 30812 - 44308 NANTES CEDEX 3 – FRANCE

VOTE PAR CORRESPONDANCE

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, vous pouvez voter par correspondance :

- Cochez alors la case :
« JE VOTE PAR CORRESPONDANCE »
- Datez et signez en bas du formulaire
- Si vous souhaitez voter « Pour » les résolutions présentées à l'Assemblée par le Conseil d'Administration, vous ne noircissez aucune case.
- Si vous souhaitez voter « Non » ou vous « Abstener » sur une ou plusieurs résolutions, il vous appartient de noircir les cases correspondantes.

- Si vous souhaitez voter sur les projets éventuels de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, vous devez, en outre, noircir les cases correspondant à votre choix.
- Enfin, si des amendements ou résolutions nouvelles sont présentés en séance, vous avez la possibilité d'indiquer votre choix en noircissant la case correspondante.

Votre vote par correspondance ne pourra être pris en compte que si votre formulaire dûment rempli et signé (et accompagné de l'attestation de participation pour les actions au porteur) parvient à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES (adresse ci-dessous), au plus tard le vendredi 5 mai 2017.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES – SERVICE DES ASSEMBLÉES
SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS
CS 30812
44308 NANTES CEDEX 3 – FRANCE**

2.4 DÉSIGNATION ET RÉVOCATION D'UN MANDATAIRE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Vous pouvez notifier la désignation ou la révocation d'un mandataire de votre choix par email.

Pour cela, vous devez envoyer un email à l'adresse actionnaires@bicworld.com en mentionnant obligatoirement les informations suivantes :

- vos nom, prénom, adresse et références complètes de votre compte,
- les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué.

Vous devez ensuite obligatoirement demander à votre teneur de compte titres d'envoyer une confirmation écrite à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES (Service des Assemblées - SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS - CS 30812 - 44308 NANTES cedex 3 - FRANCE).

Vous pouvez révoquer votre mandataire. Cette révocation doit être effectuée dans les mêmes formes que celles utilisées pour la désignation.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment complétées et réceptionnées au plus tard le vendredi 5 2017 seront prises en compte.

2.5 COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE ?

Vous désirez assister à l'assemblée :
Cochez ici

Vous désirez voter par correspondance :
Cochez ici et suivez les instructions

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée :
Cochez ici

Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée qui sera présente à l'Assemblée :
Cochez ici et inscrivez les coordonnées de cette personne

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - **Important** : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - **Whichever option is used, shade box(es) like this , date and sign at the bottom of the form**
A. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. // **I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.**
B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes // **I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.**



SOCIETE BIC
14 rue Jeanne d'Asnières
92110 CLICHY
Capital 181 542 184,24€
552 008 443 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
le 10 mai 2017 9h30 au siège social
COMBINED SHAREHOLDER'S MEETING
of May 10, 2017 at 9:30 a.m
at the company's headquarters

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account

Nombre d'actions / Number of shares

Nombre de voix - Number of voting rights

Nominatif / Registered

Porteur / Bearer

Vote simple / Single vote

Vote double / Double vote

FORMULAIRE DÉDIÉ AUX SOCIÉTÉS FRANÇAISES / FORM RELATED TO FRENCH COMPANIES

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST
Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this , for which I vote NO or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci la case correspondant à mon choix.
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this .

	Oui / Yes	Non/No	Abst/Abs		Oui / Yes	Non/No	Abst/Abs		
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
37	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	K	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cf. au verso (3)
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4)
I HEREBY APPOINT: See reverse (4)
M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
Adresse / Address

ATTENTION : s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.
CAUTION : if it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf au verso (1)
Surname, first name, address of the shareholder (change regarding this information have to be notified to relevant institution, no change can be made using this proxy form). See reverse (1)

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting
- Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale de voter en mon nom. // I appoint the Chairman of the general meeting to vote on my behalf.....
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). // I abstain from voting (is equivalent to vote NO).....
- Je donne procuration (cf. au verso renvoi (4)) à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom
// I appoint (see reverse (4)) Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest:

Date & Signature

à la banque / to the bank 05/05/2017

Quel que soit votre choix,
dater et signez ici

Inscrivez ici vos **nom, prénom et adresse** ou vérifiez-les s'ils y figurent déjà

PROFIL 2016

UN LEADER MONDIAL DES BIENS DE CONSOMMATION

Plus de **70 ans** d'histoire

- 1950** Lancement du BIC® Cristal®
- 1969** Entrée dans les produits publicitaires et promotionnels
- 1973** Premier briquet BIC®
- 1975** Premier rasoir BIC®

Des marques **reconnues**

- BIC®, Tipp-Ex® | Wite-Out® | BIC® Kids |
- BIC® Matic | BIC® Ecolutions® |
- BIC Graphic (Produits promotionnels) |
- Cello® en Inde

Répartition géographique du chiffre d'affaires ⁽¹⁾



Un véritable engagement en faveur d'une **croissance durable et responsable**

DES PRODUITS DE QUALITÉ VENDUS AU JUSTE PRIX ET SANS CESSER D'AMÉLIORER

- Des produits légers pour l'environnement, utilisant le moins de matière possible, et permettant une durée d'utilisation maximale.
- Une démarche d'éco-conception, intégrant des solutions alternatives telles que l'emploi de matières recyclées ou de bioplastique dans la fabrication de certains produits.

UNE EXPERTISE INDUSTRIELLE UNIQUE ET UNE MAÎTRISE CONSTANTE DES COÛTS DE FABRICATION

- 27 usines performantes (dont 21 dans les pays développés selon l'indicateur IDH).
- 90 % du chiffre d'affaires réalisé avec des produits fabriqués dans ses propres usines*.

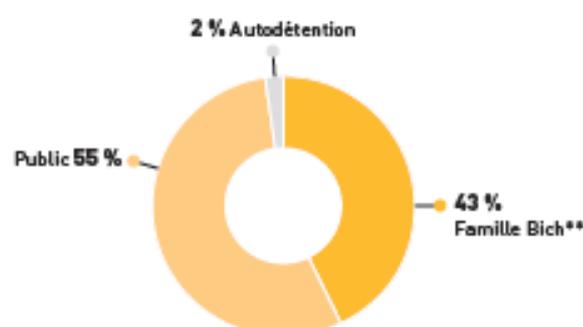
UN SENS HISTORIQUE DE LA **RESPONSABILITÉ SOCIALE**

- Un programme complet de formations et de développement de ses salariés, de leurs compétences et de leur employabilité.
- Une vision et une philosophie qui trouvent leur source dans des valeurs communes que sont l'éthique, la responsabilité, l'esprit d'équipe, la simplicité et l'ingéniosité.

UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DONT LES AVANCÉES SONT MESURÉES PAR **UN BAROMÈTRE COMPRENANT DIX OBJECTIFS ASSOCIÉS À DIX INDICATEURS DE PERFORMANCE** ET MIS À JOUR TOUS LES TROIS ANS.

Une grande importance accordée à la **gouvernance d'entreprise**

RÉPARTITION DU CAPITAL



Conseil d'Administration

6

RÉUNIONS
EN 2016
AVEC UN TAUX
DE PARTICIPATION DE

95 %

10
Administrateurs

40 %
Indépendants

4
Nationalités

30 %
Femmes ***

* Hors Cello Pens.

** Direct et indirect.

*** Ce taux sera porté à 40 % sous réserve de l'adoption de la résolution de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017, relative à la nomination de Mme Candace Matthews.

4. BIC EN 2016

4.1 LE GROUPE EN 2016

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2016

- Février** Prenant acte du départ à la retraite en mai 2016 de Mario Guevara, Directeur Général, le Conseil d'Administration décide de réunir les fonctions de Président et de Directeur Général et de nommer Bruno Bich au poste de Président-Directeur Général de la Société BIC.
- Tenant compte des récentes évolutions dans l'environnement concurrentiel de l'industrie des produits promotionnels, le Conseil décide de procéder à un examen des options stratégiques qui s'offrent à BIC Graphic.
- Décision prise de fermer l'usine de papeterie de Shanghai (Chine) et de transférer sa production vers d'autres sites papeterie de BIC.
- Septembre** Le 20 septembre 2016, la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi de Polyflame Europe (importateur de briquets de poche), confirmant ainsi de manière définitive l'interdiction qui lui est faite de revendiquer la conformité à la norme de sécurité ISO 9994 des huit modèles de briquets de poche visés dans le procès qui l'opposait à la Société BIC. La Cour d'Appel de Paris, le 22 octobre 2014, avait prononcé cette interdiction au motif qu'une telle revendication constitue une publicité trompeuse et par conséquent un acte de concurrence déloyale.

LE GROUPE EN 2016 EN PUBLIÉ

Le 7 février 2017, le Groupe BIC a annoncé le statut de la revue stratégique de BIC Graphic initiée en février 2016. Le Groupe a confirmé que des discussions relatives aux activités nord-américaines de BIC Graphic ainsi que du sourcing en Asie étaient toujours en cours. Par conséquent, au 31 décembre 2016, ces activités sont comptabilisées et présentées conformément à la norme IFRS 5.

En 2016, BIC a continué de renforcer le soutien à la marque lors du lancement de nouveaux produits, de consolider ses positions dans les marchés en croissance, de renforcer sa visibilité en magasin et d'augmenter la notoriété de la marque BIC®.

Le Groupe a également augmenté ses investissements de Recherche et Développement afin de poursuivre l'amélioration de la qualité et de la performance des nouveaux produits, de développer de nouvelles technologies et de lancer de nouveaux produits à valeur ajoutée. Notre objectif est de fabriquer des produits de qualité constante à un coût réduit, soit en interne avec nos propres technologies, soit, dans une moindre mesure, en faisant appel à la sous-traitance pour accroître notre flexibilité.

Le **chiffre d'affaires** 2016 s'est élevé à 2 025,8 millions d'euros, en hausse de 1,6 % (+ 4,9 % à taux de change constants).

Le **taux de marge brute** 2016 s'élève à 52,6 %, comparé à 51,7 % en 2015. Hors prime exceptionnelle versée aux

employés en 2016 et impact négatif du peso argentin en 2015, l'évolution de la marge brute serait de + 0,7 point.

Le **résultat d'exploitation normalisé** 2016 s'élève à 409,1 millions d'euros (marge d'exploitation normalisée de 20,2 % ou de 20,6 % hors impact de la prime exceptionnelle versée aux employés).

Le **résultat avant impôt** a reculé à 408,2 millions d'euros contre 457,0 millions d'euros en 2015. Le résultat financier net s'élève à 4,8 millions d'euros, comparé à 32,6 millions d'euros en 2015.

Le **résultat net part du Groupe** s'élève à 249,7 millions d'euros en 2016, en baisse de 23,2 %. Le taux effectif d'imposition est de 29,5 % en 2016.

- *Le résultat net des activités poursuivies s'élève à 285,5 millions d'euros.*
- *Le résultat net des activités destinées à être cédées s'élève à - 35,8 millions d'euros.*

Le **bénéfice net part du Groupe par action** s'élève à 5,32 euros en 2016, comparé à 6,89 euros en 2015, soit une baisse de 22,8 %.

- *Le bénéfice net part du Groupe par action des activités poursuivies s'élève à 6,09 euros, comparé à 6,77 euros en 2015.*
- *Le bénéfice net part du Groupe par action des activités destinées à être cédées s'élève à - 0,77 euro, comparé à 0,12 euro en 2015.*

COMPTES DE RÉSULTAT RÉSUMÉ PUBLIÉ

(en millions d'euros)	2015	2016	En publié
Chiffre d'affaires	1 993,4	2 025,8	+ 1,6 %
Coût des ventes	962,6	960,5	
Marge brute	1 030,8	1 065,3	+ 3,4 %
Charges administratives et autres charges d'exploitation	(606,4)	(661,9)	
Résultat d'exploitation	424,4	403,4	- 4,9 %
Résultat financier	32,6	4,8	
Résultat avant impôt	457,0	408,2	- 10,7 %
Impôts	(136,3)	(122,7)	
Résultat net des activités poursuivies	320,7	285,5	- 11,0 %
Résultat net des activités destinées à être cédées	5,8	(35,8)	NA
Résultat net de l'ensemble consolidé	326,5	249,7	- 23,5 %
Participations ne donnant pas le contrôle	1,4	-	
Résultat net part du Groupe	325,1	249,7	- 23,2 %
Résultat net part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros)	6,77	6,09	
Résultat net part du Groupe par action des activités destinées à être cédées (en euros)	0,12	(0,77)	
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	6,89	5,32	- 22,8 %
Nombre moyen d'actions en circulation, net des actions propres	47 173 339	46 898 827	-

LE GROUPE EN 2016 RETRAITÉ DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES

Les montants « retraités des activités destinées à être cédées » sont issus du retraitement de la classification des activités destinées à être cédées (activités nord-américaines de BIC Graphic et sourcing en Asie) et ont pour objectif de présenter une information cohérente avec les données historiques.

Le chiffre d'affaires 2016 s'est élevé à 2 272,4 millions d'euros, en hausse de 1,4 % (+ 4,2 % à taux de change constants). L'impact négatif des devises (- 2,8 %) s'explique principalement par la baisse des devises latino-américaines par rapport à l'euro.

- L'activité **Grand Public** a progressé de 5,3 % à taux de change constants (Europe + 6,5 %, Amérique du Nord + 2,7 %, marchés en croissance + 7,5 %).
- Le chiffre d'affaires de **BIC Graphic** est en baisse de 1,9 % à taux de change constants.

En 2016, BIC a réalisé 86 % de son chiffre d'affaires dans les activités Grand Public (à travers ses catégories Papeterie, Briquets, Rasoirs et Autres Produits) et 14 % dans l'industrie des Produits Publicitaires et Promotionnels.

Grand Public

- Dans la catégorie Papeterie, le chiffre d'affaires a augmenté de 5,2 % à taux de change constants. En Europe, le chiffre d'affaires de BIC a progressé de près de 10 % et affiché une légère hausse en Amérique du Nord. Dans les marchés en croissance, le chiffre d'affaires a légèrement progressé.
- Dans la catégorie Briquets, le chiffre d'affaires a affiché une croissance de 5,6 % à taux de change constants. En Europe et en Amérique du Nord, BIC a enregistré une croissance d'environ 5 %. Dans les marchés en croissance, le chiffre d'affaires pour 2016 a été stable.
- Dans la catégorie Rasoirs, le chiffre d'affaires a augmenté de 7,0 % à taux de change constants, avec une forte croissance en Europe. En Amérique du Nord, les ventes ont été stables. Les marchés en croissance ont affiché une progression à deux chiffres.

Produits Publicitaires et Promotionnels

Le chiffre d'affaires de BIC Graphic a reculé de 1,9 % à taux de change constants.

4 BIC EN 2016

Le **taux de marge brute 2016** s'élève à 50,4 %, comparé à 49,7 % en 2015. Hors prime exceptionnelle versée aux employés et impact négatif du peso argentin en 2015, l'évolution de la marge brute serait de + 0,9 point.

Le **résultat d'exploitation normalisé 2016** s'élève à 418,9 millions d'euros (marge d'exploitation normalisée de 18,4 % ou de 18,9 % hors impact de la prime exceptionnelle versée aux employés).

- La marge d'exploitation normalisée de l'**activité Grand Public** s'élève à 21,0 % pour 2016, en recul de 0,9 point par rapport à 2015 (en recul de 0,5 point hors impact de la prime exceptionnelle versée aux employés) en raison notamment de l'augmentation des investissements dans le soutien à la marque et dans la recherche et le développement.
- La marge d'exploitation normalisée de **BIC Graphic** est en baisse de 0,9 point en 2016 à 2,4 % (stable à 3,3 % hors impact de la prime exceptionnelle versée aux employés).

PRINCIPAUX COMPOSANTS DE LA VARIATION DE LA MARGE D'EXPLOITATION NORMALISÉE (EN POINTS DE %)

	2015 vs 2014	2016 vs 2015
▪ Variation des coûts de production ^(a)	+ 0,6	+ 1,0
▪ Soutien total à la marque ^(b)	- 0,3	- 0,7
▪ <i>Dont promotions et investissements liés au soutien du développement de l'activité pris en compte dans la marge brute</i>	- 0,2	- 0,1
▪ <i>Dont publicité, soutien consommateurs et distribution</i>	- 0,1	- 0,6
▪ Dépenses d'exploitation et autres dépenses	+ 0,3	- 0,7
Variation de la marge d'exploitation normalisée hors impact de la prime exceptionnelle versée aux employés ^(c)	+ 0,6	- 0,4
Prime exceptionnelle versée aux employés ^(c)	-	- 0,5
▪ Dont impact sur la marge brute	-	- 0,3
▪ Dont impact sur les dépenses d'exploitation	-	- 0,2
Variation de la marge d'exploitation normalisée	+ 0,6	- 0,9

^(a) Marge brute hors promotions et investissements liés au soutien du développement de l'activité.

^(b) Soutien total à la marque : soutien du développement de l'activité + publicité, soutien consommateurs et distribution.

^(c) En 2016, une prime exceptionnelle a été versée aux salariés qui ne bénéficient pas des plans d'attribution gratuite d'actions soumis à des conditions de performance.

ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

(en millions d'euros)	2015	2016
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	439,9	355,0
Marge d'exploitation	19,6 %	15,6 %
Coûts de restructuration (BIC Graphic, Briquets, Moyen-Orient et Afrique)	+ 4,5	+ 10,4
Dépréciation de BIC Graphic Amérique du Nord et du <i>Sourcing</i> Asie	-	+ 54,6
Cession de l'activité Piles à combustible nette des coûts de restructuration	- 2,2	-
Plus-values immobilières	- 9,2	-
Évolution du régime de couverture médicale des retraités aux États-Unis	-	- 1,1
Impact du rachat des droits de certains retraités aux États-Unis	- 4,6	-
Impact de la réévaluation des comptes fournisseurs intercompagnies en Argentine (IAS 21)	+ 3,6	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION NORMALISÉ	432,0	418,9
Marge d'exploitation normalisée	19,3 %	18,4 %
Prime exceptionnelle versée aux employés ^(a)	-	+ 11,4
RÉSULTAT D'EXPLOITATION NORMALISÉ HORS PRIME EXCEPTIONNELLE^(a)	432,0	430,3
Marge d'exploitation normalisée hors prime exceptionnelle ^(a)	19,3 %	18,9 %

^(a) En 2016, une prime exceptionnelle a été versée aux salariés qui ne bénéficient pas des plans d'attribution gratuite d'actions soumis à des conditions de performance.

MARGE D'EXPLOITATION NORMALISÉE

	2015	2016
Groupe	19,3 %	18,4 %
▪ Grand Public	21,9 %	21,4 %
▪ BIC Graphic	3,3 %	3,3 %

Le résultat avant impôt a reculé à 354,3 millions d'euros, contre 466,7 millions d'euros en 2015. Le résultat financier net s'élève à - 0,8 million d'euros, comparé à 26,8 millions d'euros en 2015 compte tenu de l'impact favorable de la réévaluation, en 2015, d'actifs financiers libellés en dollars américains par rapport à décembre 2014.

Le résultat net des activités destinées à être cédées s'élève à - 35,8 millions d'euros, comparé à 5,8 millions d'euros en 2015 en raison de l'ajustement de la valeur comptable des activités nord-américaines de BIC Graphic et du *Sourcing* en Asie.

Le bénéfice net part du Groupe par action normalisé a diminué de 7,8 % à 6,24 euros, comparé à 6,77 euros en 2015.

PERFORMANCE DU GROUPE EN 2016 PAR ACTIVITÉ (SEGMENTS OPÉRATIONNELS)

CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU GROUPE BIC PAR CATÉGORIE DE PRODUITS 2015-2016

<i>(en millions d'euros)</i>	Papeterie		Briquets		Rasoirs		Autres Produits Grand Public		BIC Graphic	
	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation
2015	727,0	83,7	675,7	260,9	452,0	83,3	67,6	(1,2)	319,3	13,1
2016	736,6	66,2	696,4	275,3	467,0	68,6	61,0	(2,9)	311,5	(52,2)

RÉSULTAT D'EXPLOITATION ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION NORMALISÉ PAR CATÉGORIE DE PRODUITS 2015-2016

<i>(en millions d'euros)</i>	Papeterie		Briquets		Rasoirs		Autres Produits Grand Public		BIC Graphic	
	Résultat d'exploitation normalisé	Résultat d'exploitation								
2015	83,4	83,7	257,9	260,9	83,6	83,3	(3,4)	(1,2)	10,4	13,1
2016	67,5	66,2	277,3	275,3	69,6	68,6	(2,7)	(2,9)	7,3	(52,2)

PAPETERIE

Le chiffre d'affaires 2016 de la Papeterie a augmenté de 1,3 % (+ 5,2 % à taux de change constants). Les volumes de l'année 2016 sont en hausse de 1,5 %.

Le marché de la papeterie a confirmé son dynamisme en 2016 avec une croissance d'environ 5 % en valeur, bien équilibrée entre les pays développés et les régions en croissance. Dans un marché toujours concurrentiel, nous avons soit maintenu soit augmenté notre part de marché dans la plupart des régions, notamment dans les marchés en croissance où nous avons atteint une année record au Brésil, et dans certaines régions, comme le Moyen-Orient et l'Afrique. En cohérence avec notre stratégie, nous avons accéléré nos investissements dans la R&D et le soutien à la marque, ce qui a contribué à soutenir la croissance du chiffre d'affaires ainsi que le succès de nos nouveaux produits.

- **Marchés matures :** le chiffre d'affaires a enregistré une croissance solide en Europe avec des gains de parts de marché dans la plupart des pays grâce à une bonne exécution notamment durant la rentrée scolaire, et un renforcement du soutien à la marque. Nous avons activement soutenu nos produits à travers des programmes de communication comme la campagne TV sur le « 4 couleurs™ » dans toute la zone et celle sur le coloriage en France, au Royaume-Uni, en Espagne et dans les pays d'Europe de l'Est. Malgré un environnement très concurrentiel en Amérique du Nord, le chiffre d'affaires a affiché une légère croissance. Nous avons continué à bénéficier du succès de nos « Marques Championnes » comme le Cristal®, l'Atlantis® et le

crayon Xtra-Fun qui ont chacun gagné des parts de marché dans leur segment respectif.

- **Marchés en croissance :** le chiffre d'affaires a enregistré une légère croissance, la plupart des régions générant de bonnes performances. Nous avons continué à progresser en Amérique latine, grâce à des campagnes publicitaires régionales, notamment dans le stylo à bille et le coloriage. Au Brésil, nous avons renforcé notre position avec d'importants gains de parts de marché, grâce à l'augmentation des investissements de soutien à la marque et plus de visibilité en magasin ; nous avons consolidé notre position de leader dans le réseau de la grande distribution. Au Moyen-Orient et en Afrique, BIC a enregistré une forte croissance avec une très bonne performance en Afrique du Sud sur toute la gamme de produits, et en particulier dans les stylos à bille et le coloriage. En Inde, le chiffre d'affaires de Cello Pens a reculé d'environ 5 %. Sur le marché domestique, le chiffre d'affaires a été stable dans un environnement concurrentiel. Nous avons continué à rationaliser le portefeuille produits et à nous concentrer sur les produits à plus forte valeur ajoutée, comme la gamme Butterflow™.

La marge d'exploitation normalisée de la Papeterie en 2016 s'élève à 9,2 %, contre 11,5 % en 2015. Hors impact de la prime exceptionnelle versée aux employés, la marge d'exploitation normalisée de la Papeterie serait de 9,6 %. La baisse s'explique par une augmentation des dépenses d'exploitation, ainsi que par d'importants investissements dans le soutien à la marque en Europe et en Amérique du Nord.

BRIQUETS

Le chiffre d'affaires 2016 des Briquets a augmenté de 3,1 % (+ 5,6 % à taux de change constants). Les volumes de l'année 2016 sont en hausse de 2,3 %.

- **Marchés matures:** en Europe, le chiffre d'affaires a augmenté d'environ 5 % porté par l'Europe de l'Ouest et par des gains de distribution en Europe de l'Est. Dans tous les pays, nous avons bénéficié de la solide performance de nos produits classiques et des briquets utilitaires. En Amérique du Nord, les ventes ont progressé d'environ 5 % grâce au succès des briquets décorés, notamment la série aux décors « bohémiens ». Aux États-Unis, nous avons également bénéficié du succès de la page Facebook assurant la promotion de nos briquets décorés à valeur ajoutée, ainsi que de notre participation à la Fashion Week de New York.
- **Marchés en croissance:** le chiffre d'affaires 2016 a progressé fortement. Malgré un environnement difficile au Brésil, le chiffre d'affaires a affiché une forte croissance en Amérique latine, grâce à des gains de distribution en particulier au Mexique où la réglementation sur la sécurité enfants a été mise en place cette année. Au Moyen-Orient et en Afrique, la croissance a été portée par la région d'Afrique du Nord, soutenue par une très bonne visibilité en magasin et des gains de distribution. L'Asie a bénéficié de gains de distribution au Japon ; nous continuons à mettre l'accent sur la construction d'un réseau de distribution *via* les commerces de proximité. En Océanie, le Groupe continue à asseoir sa position de leader en intensifiant la distribution de briquets de poche et de la gamme utilitaire dans la grande distribution.

La marge d'exploitation normalisée des Briquets en 2016 s'est élevée à 39,8 %, contre 38,2 % en 2015. Hors impact de la prime exceptionnelle versée aux employés, la marge d'exploitation normalisée des Briquets serait de 40,2 %, grâce notamment à une marge brute plus élevée.

RASOIRS

Le chiffre d'affaires 2016 des Rasoirs a augmenté de 3,3 % (+ 7,0 % à taux de change constants). Les volumes de l'année 2016 sont en hausse de 0,6 %.

En 2016, dans la plupart des zones géographiques, en particulier en Amérique latine et en Europe de l'Est, nous avons continué à renforcer nos positions. Grâce au positionnement « qualité au meilleur prix » de nos produits, les consommateurs ont continué à choisir des rasoirs BIC® et

nous avons gagné de nouveaux consommateurs grâce à nos nouveaux produits.

- **Marchés matures:** en Europe, le chiffre d'affaires a affiché une forte croissance ; nous avons enregistré de solides performances en Europe de l'Est grâce à des gains de distribution et à l'introduction de nos nouveaux produits dans la région, comme les rasoirs BIC® Flex 3 pour hommes et BIC® Simply Soleil® pour femmes. En Amérique du Nord, le marché américain des rasoirs était en baisse de 5,0 % à la fin décembre 2016. Le segment du non-rechargeable était en recul de 6,1 %, en raison d'une moindre demande des consommateurs (activité promotionnelle moins importante) et de la bonne performance des marques de distributeur. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires est resté stable et nous avons gagné des parts de marché (+ 1,4 point à 28,0 %¹ en valeur) grâce au positionnement « qualité au meilleur prix » de toute notre gamme de produits ainsi qu'aux lancements de nouveaux produits (les rasoirs BIC® Flex 5 et BIC® Soleil® Shine). Nous avons continué à investir dans la publicité aux États-Unis avec la campagne numérique Smooth up pour les rasoirs BIC® Flex 5 et la campagne *Make your own sun* pour les rasoirs BIC® Soleil®, lancée dans les médias traditionnels et numériques.
- **Marchés en croissance :** le chiffre d'affaires a affiché une croissance à deux chiffres, avec une solide performance dans toute la région. En Amérique latine, la croissance des ventes a bénéficié du succès de toutes nos gammes de produits (BIC® 3, BIC® Comfort 3® et BIC® Soleil). Cette croissance a aussi été portée par des gains de distribution et des investissements dans le soutien à la marque dans toute la région, comme les campagnes TV au Brésil pour les rasoirs BIC® Comfort 3 et BIC® Soleil. Le Moyen-Orient et l'Afrique ont bénéficié de la bonne performance de toutes les régions et de toutes les gammes de produits, en particulier des rasoirs BIC® 1 et BIC® 3. Nous avons maintenu nos solides positions.

La marge d'exploitation normalisée de l'activité Rasoirs en 2016 s'est établie à 14,9 %, contre 18,5 % en 2015. Hors impact de la prime exceptionnelle versée aux employés, la marge d'exploitation normalisée des Rasoirs serait de 15,4 %. La baisse s'explique par l'augmentation des investissements dans la recherche et le développement et dans le soutien à la marque.

AUTRES PRODUITS GRAND PUBLIC

Le chiffre d'affaires 2016 des Autres Produits Grand Public a reculé de 9,8 % (- 9,0 % à taux de change constants).

BIC Sport a enregistré sur l'année un recul à deux chiffres de son chiffre d'affaires à taux de change constants en raison notamment d'un environnement toujours plus concurrentiel aux États-Unis.

(1) Source : IRI marché total depuis le début de l'année au 25 décembre 2016 (rasoirs non rechargeables) – en valeur.

Le résultat d'exploitation normalisé des Autres Produits Grand Public en 2016 s'élève à - 2,7 millions d'euros (- 2,5 millions d'euros hors impact de la prime exceptionnelle versée aux employés), comparé à - 3,4 millions d'euros en 2015.

PRODUITS PUBLICITAIRES ET PROMOTIONNELS

Le chiffre d'affaires 2016 de BIC Graphic a reculé de 2,5 % (- 1,9 % à taux de change constants).

Les clients ont continué de reconnaître l'expertise de BIC Graphic dans le respect et la gestion de la qualité, des règles de sécurité et de leurs marques commerciales. Nous avons continué à améliorer notre service clients et à bénéficier de notre positionnement *Good Value* et du lancement de nouveaux produits.

La marge d'exploitation normalisée 2016 de BIC Graphic est de 2,4 %, comparée à 3,3 % en 2015. Hors impact de la prime exceptionnelle versée aux employés, la marge d'exploitation normalisée de BIC Graphic serait de 3,3 %.

PERFORMANCE DU GROUPE EN 2016 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	2015	2016	Variation par rapport à 2015	
			Variation en %	À taux de change constants
Europe	527,8	544,8	+ 3,2 %	+ 5,3 %
Amérique du Nord	1 040,1	1 058,6	+ 1,8 %	+ 1,8 %
Marché en croissance	673,8	669,0	- 0,7 %	+ 7,1 %

EUROPE

La zone Europe comprend l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est. En 2016, le chiffre d'affaires en Europe s'est établi à 544,8 millions d'euros, soit une progression de 3,2 % (+ 5,3 % à taux de change constants).

Grand Public

Dans un environnement toujours plus concurrentiel, l'Europe a enregistré une bonne performance dans toutes les catégories et dans toutes les régions : les pays du Sud ont renoué avec la croissance et l'Europe de l'Est a enregistré une forte progression de son chiffre d'affaires.

- **Dans la Papeterie**, la performance a été bonne dans les pays d'Europe de l'Ouest et d'Europe de l'Est grâce aux produits classiques, et notamment les BIC® 4-Couleurs™ (Fluo et Shine), les stylos BIC® Cristal® et les gammes de coloriage et de correction. Nous avons renforcé notre position de leader et enregistré des gains de parts de marché dans la plupart des régions, et plus particulièrement en France, Italie, Allemagne et Espagne. Nous avons accéléré notre programme de soutien à la marque, principalement à travers des campagnes télévisées, à l'image de la campagne *4 couleurs / Made in France* ou une publicité pour promouvoir les crayons de couleur *Évolution* en Europe de l'Est.
- **Dans les Briquets**, les ventes ont progressé d'environ 5 %. L'Europe de l'Ouest a bénéficié de la bonne performance des briquets classiques et des briquets utilitaires. Dans

les pays de l'Est, l'activité est restée bien orientée grâce à des gains de distribution.

- **Dans les Rasoirs**, la croissance a été tirée principalement par l'Europe de l'Est. Dans cette région, nous avons intensifié la distribution de nos produits classiques et élargi notre portefeuille avec des produits comme le BIC® 3 pour homme et le BIC® Simply Soleil® pour femme. Comme prévu, nous avons accéléré notre programme de soutien à la marque afin de renforcer sa visibilité et sa notoriété avec une campagne de publicité télévisée en Europe de l'Est pour promouvoir toute la gamme Miss Soleil®, une campagne numérique mondiale pour promouvoir notre gamme de produits féminins, et une campagne télévisée en Russie pour promouvoir le BIC® Flex 3.

Produits Publicitaires et Promotionnels

La croissance des ventes a été tirée principalement par l'Europe de l'Est et par certains pays clés comme la France, le Benelux et l'Allemagne.

AMÉRIQUE DU NORD

La zone Amérique du Nord comprend les États-Unis et le Canada. En 2016, le chiffre d'affaires en Amérique du Nord s'est établi à 1 058,6 millions d'euros, soit une progression de 1,8 % en publié et à taux de change constants.

Grand Public

BIC a continué à enregistrer de très bons résultats aux États-Unis et au Canada où nous sommes parvenus à faire progresser ou à maintenir nos parts de marché dans la plupart des catégories, malgré une conjoncture difficile. Ces belles performances continuent d'être tirées par la promotion de notre positionnement « qualité au meilleur prix », nos produits à valeur ajoutée, une distribution de qualité, ainsi que par l'impact de nos programmes publicitaires et marketing ciblés.

- **Dans la Papeterie**, les ventes ont progressé d'environ 5 %, reflétant les positions solides de BIC qui a maintenu ses parts de marché en dépit d'un environnement concurrentiel de plus en plus agressif et de l'instabilité du réseau des fournisseurs de bureau. Nous avons bénéficié de bons résultats grâce à une rentrée scolaire réussie et à notre stratégie de « Marques Championnes ». Nous avons renforcé notre présence sur tout le continent dans le segment du coloriage pour adulte (avec le lancement de la marque de coloriage Conté®) et nous avons activement soutenu nos produits à valeur ajoutée à travers la campagne BIC *Fight for your Write* qui vise à défendre l'écriture manuscrite, en attirant l'attention sur ses avantages en termes d'apprentissage et de développement.
- **Dans les Briquets**, le chiffre d'affaires a augmenté d'environ 5 %, tiré par l'importance que le Groupe continue à accorder à la qualité et la sécurité des produits, par notre réseau de distribution étendu, et par le succès des briquets décorés à valeur ajoutée, notamment la nouvelle série de briquets de poche « bohémien ». Par ailleurs, les pages Facebook destinées à assurer la promotion de nos briquets décorés à valeur ajoutée ainsi que notre participation à la *Fashion Week* de New York (lors du défilé du styliste Alexander Wang, les mannequins ont porté des colliers confectionnés avec des briquets BIC®) ont reçu un large écho sur les réseaux sociaux.
- **Dans les Rasoirs**, BIC a continué à enregistrer des gains de parts de marché aux États-Unis et au Canada, malgré un marché américain extrêmement concurrentiel. Ces succès ont été soutenus par l'élargissement du réseau de distribution, une forte visibilité en magasin, notre positionnement « qualité au meilleur prix », la gamme BIC® Soleil®, ainsi que par la bonne performance et les nombreux nouveaux produits à lame mobile à valeur ajoutée (notamment les gammes BIC® Flex 5 et BIC® Soleil® Shine). Dans les rasoirs pour homme aux États-Unis, le lancement du BIC® Flex 5 a été soutenu par la campagne numérique *Men, it's time to smooth up*, et au Canada par le succès de notre partenariat avec les

« Toronto Raptors », équipe de basket-ball. Dans les deux pays, nos rasoirs pour femme ont continué à être soutenus par la campagne BIC® Soleil® *Make your own sun*, diffusée à la télévision, sur les médias sociaux, en ligne et dans la presse écrite.

Produits Publicitaires et Promotionnels

La performance des instruments d'écriture et des *Hard goods* a continué d'être portée par notre gamme *Good Value* et par les nouveaux produits.

MARCHÉS EN CROISSANCE

Les marchés en croissance incluent l'Amérique latine (Mexique, Amérique centrale, Caraïbes et Amérique du Sud), le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Océanie et l'Asie. En 2016, le chiffre d'affaires a atteint 669,0 millions d'euros, en repli de 0,7 % (+ 7,1 % à taux de change constants).

Grand Public

AMÉRIQUE LATINE

Les ventes ont enregistré une croissance à deux chiffres en Amérique latine dans toutes les catégories Grand Public. BIC a continué à renforcer sa marque grâce à des programmes publicitaires et marketing performants, comme les campagnes télévisées pour promouvoir le coloriage ainsi que la gamme BIC® Comfort3®, lancées au Brésil, en Argentine, au Mexique et en Amérique centrale.

- **Papeterie** : BIC a gagné des parts de marché dans les principaux pays en renforçant son soutien à la marque et sa visibilité en magasin, notamment pour les crayons de couleur Évolution et les stylos BIC® Cristal®. Nous avons déployé notre toute première campagne régionale pour la gamme Évolution (*Little artist*) et nous avons harmonisé nos emballages dans toute la région. Par conséquent, nous avons consolidé notre position de leader dans le commerce de détail au Mexique et au Brésil.
- **Briquets** : la croissance des ventes (proche de 10 %) a bénéficié de gains de distribution, plus particulièrement au Mexique où la norme « sécurité enfants » est entrée en vigueur en cours d'année, accompagnée d'une campagne promotionnelle. Nous avons également bénéficié de l'impact de la campagne *Save money with BIC* à la télévision et à la radio.
- **Rasoirs** : le chiffre d'affaires a bien progressé grâce à de bonnes performances dans toutes les régions. Le Mexique a enregistré des résultats solides avec les succès des rasoirs BIC® Twin et BIC® Comfort3®, soutenus par des campagnes promotionnelles diffusées à la télévision, à la radio et par voie numérique. Le Brésil a connu une année exceptionnelle, grâce au renforcement du soutien à la marque, ce qui a permis de gagner des parts de marché, d'augmenter la notoriété de la marque ainsi que le taux de pénétration et de fidélisation. Le positionnement de BIC – qualité au meilleur prix – s'est reflété dans chacun des produits du portefeuille, des rasoirs une-lame aux rasoirs trois-lames, pour les hommes et pour les femmes.

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE / INDE

BIC a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de proximité débutée en 2012. Au cours de l'exercice, nous avons continué de travailler en étroite collaboration avec nos distributeurs et nos clients, afin de renforcer notre présence et valoriser la marque BIC®, en mettant l'accent sur des gains de distribution et une visibilité en magasin renforcée destinés à accroître le chiffre d'affaires.

- **Papeterie :** BIC a enregistré une bonne performance dans la région, notamment en Afrique australe et en Afrique de l'Est ainsi qu'au Maroc. La croissance a été tirée principalement par nos produits classiques, comme la gamme des stylos à bille, les stylos Cristal® et les stylos M10, ces derniers ayant fêté leurs 60 ans en Afrique du Sud au cours de l'année. Après les bons résultats de la rentrée scolaire 2015, l'Afrique australe a enregistré une très bonne performance. L'Afrique de l'Est a bien progressé, grâce notamment à un excellent niveau d'exécution, depuis le référencement des produits jusqu'au niveau d'engagement des consommateurs. En Inde, 2016 est la première année où BIC détient 100 % de Cello Pens : de nombreux progrès ont été réalisés notamment dans les domaines des ressources humaines, du marketing, de la finance et de la production. Nous avons renforcé notre présence et élargi notre réseau de distribution sur le marché domestique. Cello Pens reste le leader dans le segment des stylos à bille et a gagné en leadership dans le segment des stylos gel. Le chiffre d'affaires sur le marché domestique est resté stable dans un environnement concurrentiel fort.
- **Briquets :** la performance a été satisfaisante dans la région, notamment en Afrique du Nord, grâce à notre stratégie mettant l'accent sur des gains de distribution et une visibilité en magasin renforcée. Nous avons également bénéficié du succès de nos éditions locales de briquets décorés

- **Rasoirs :** BIC a enregistré de bons résultats dans toutes les régions. La croissance du chiffre d'affaires a été soutenue par des campagnes publicitaires performantes, comme celle diffusée dans toute l'Afrique de l'Ouest pour le BIC® 1 et la campagne *Get Smooth* en Afrique du Sud pour promouvoir la gamme premium des rasoirs Flex 3, 4 et 5. En Afrique du Sud, nous avons également renforcé les activités en magasin avec des opérations promotionnelles supplémentaires. BIC a conservé une position solide dans les rasoirs classiques et a continué d'élargir son offre avec des produits à valeur ajoutée.

ASIE-PACIFIQUE

En Océanie, BIC a enregistré de très bons résultats et une belle progression dans toutes les catégories de produits.

- **Papeterie :** en Océanie, nous avons réalisé une année de croissance satisfaisante dans le réseau de la grande distribution grâce à d'importantes activités promotionnelles et des gains de distribution, plus particulièrement dans les produits à valeur ajoutée (stylos à bille et coloriage).
- **Briquets :** en Océanie, BIC a renforcé sa position de leader grâce à des gains de distribution. L'Asie a bénéficié de gains de distribution dans les magasins de proximité japonais. La Chine a continué de progresser grâce également à des gains de distribution dans les magasins de proximité.
- **Rasoirs :** BIC a enregistré de très bons résultats dans toute la région. Pour la première fois, nous occupons la deuxième place sur le marché australien grâce à l'intensification de la distribution des gammes Flex et Soleil®, et nous avons renforcé notre position de leader en Nouvelle-Zélande.

4.4 SITUATION NETTE DE TRÉSORERIE

À fin 2016, la position nette de trésorerie s'élève à 222,2 millions d'euros, comparé à 448,0 millions d'euros au 31 décembre 2015.

En 2016, les flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation s'élèvent à 298,7 millions d'euros.

La génération de trésorerie en 2016 intègre le paiement du dividende pour 277,0 millions d'euros, 81,6 millions d'euros de rachats d'actions et 180,8 millions d'euros d'investissements.

EN PUBLIÉ

PRINCIPAUX AGRÉGATS DU BILAN EN PUBLIÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2016
Capitaux propres	1 849,5	1 792,6
Emprunts et dettes financières courants et découverts bancaires	7,8	49,6
Emprunts et dettes financières non courants	2,4	1,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif	385,2	243,8
Autres actifs financiers courants	73,0	29,4
Situation nette de trésorerie	448,0	222,2
<i>Goodwill</i> et immobilisations incorporelles nets	421,7	372,7
TOTAL BILAN	2 536,2	2 573,7

NB : SOCIÉTÉ BIC n'a pas sollicité de notation auprès d'une agence de notation financière. Par ailleurs, à sa connaissance, SOCIÉTÉ BIC ne fait l'objet d'aucune notation non sollicitée par une agence de notation financière.

TABLEAU RÉSUMÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE EN PUBLIÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2016
Marge brute d'autofinancement	435,6	417,2
(Augmentation)/Diminution des besoins en fonds de roulement d'exploitation	(24,0)	(62,8)
Autres flux d'exploitation	(44,5)	(55,7)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation des activités poursuivies	351,4	276,2
Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation des activités destinées à être cédées	15,7	22,5
Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation	367,1	298,7
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement des activités poursuivies	(108,5)	(127,2)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement des activités destinées à être cédées	(5,4)	(5,3)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(113,8)	(132,5)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement des activités poursuivies	(224,2)	(291,5)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement des activités destinées à être cédées	(3,5)	(48,0)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(227,8)	(339,5)
Flux nets de trésorerie	25,6	(173,2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	380,6	217,4

RETRAITÉ DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES

PRINCIPAUX AGRÉGATS DU BILAN RETRAITÉS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	2015 ^(a)	2016
Capitaux propres	1 849,5	1 792,6
Emprunts et dettes financières courants et découverts bancaires	7,8	49,6
Emprunts et dettes financières non courants	2,4	1,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif	385,2	243,8
Autres actifs financiers courants et instruments dérivés	76,3	31,1
Situation nette de trésorerie	448,0	222,2
<i>Goodwill</i> et immobilisations incorporelles nets	421,7	388,0
TOTAL BILAN	2 536,2	2 573,7

NB : SOCIÉTÉ BIC n'a pas sollicité de notation auprès d'une agence de notation financière. Par ailleurs, à sa connaissance, SOCIÉTÉ BIC ne fait l'objet d'aucune notation non sollicitée par une agence de notation financière.

(a) Retraité d'IFRIC 21.

TABLEAU RÉSUMÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE RETRAITÉ DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2016
Marge brute d'autofinancement	435,6	417,2
(Augmentation)/Diminution des besoins en fonds de roulement d'exploitation	(24,0)	(62,8)
Autres flux d'exploitation	(44,5)	(55,7)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation	367,1	298,7
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(113,8)	(132,5)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(227,8)	(339,5)
Flux nets de trésorerie	25,6	(173,2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	380,6	217,4

4.5 RÉMUNÉRATION DES ACTIONNAIRES

En 2016, la rémunération des actionnaires s'est élevée à 358,6 millions d'euros :

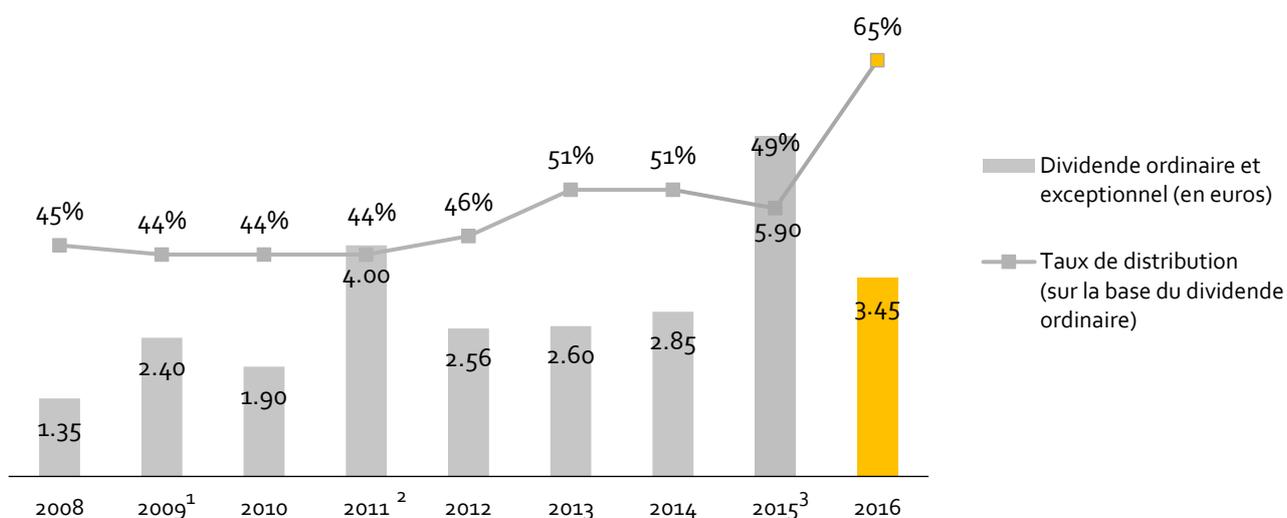
- 277,0 millions d'euros de paiement de dividende (année fiscale 2015) : dividende ordinaire de 3,40 euros par action et dividende exceptionnel de 2,50 euros par action payés en juin 2016.
- 81,6 millions d'euros de rachats d'actions à fin décembre 2016 (652 745 actions achetées à un prix moyen de 124,96 euros).

4.6 DIVIDENDES

Le Conseil d'Administration de SOCIÉTÉ BIC propose une politique de distribution des dividendes qui est essentiellement fonction des bénéfices de la Société, de sa politique d'investissement, de la solidité de son bilan, et qui tient compte des comparaisons avec les sociétés comparables du secteur. BIC n'envisage pas de modifier significativement cette politique de distribution de dividendes.

Tenant compte de la bonne performance du Groupe en 2016, et confiant dans ses perspectives et dans la pérennité de sa solide situation financière, le Conseil d'Administration a décidé de proposer le versement d'un dividende ordinaire de 3,45 euros par action lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 mai 2017. Le taux de distribution (calculé avec le dividende ordinaire) serait ainsi de 65 % en 2016, contre 49 % en 2015.

HISTORIQUE DES DIVIDENDES VERSÉS



¹ La distribution d'un dividende exceptionnel d'un montant de 1,00 euro par action a été votée au titre de l'exercice 2009.

² La distribution d'un dividende exceptionnel d'un montant de 1,80 euro par action a été votée au titre de l'exercice 2011.

³ La distribution d'un dividende exceptionnel d'un montant de 2,50 euros par action a été votée au titre de l'exercice 2015.

4.7 PERSPECTIVES 2017 ET STRATÉGIE

PERSPECTIVES OPÉRATIONNELLES POUR 2017

GROUPE

En 2017, dans un contexte de volatilité des devises et d'environnement international imprévisible, la poursuite de notre succès exigera des niveaux accrus d'agilité de la part de nos équipes. Nous prévoyons une croissance organique du chiffre d'affaires d'environ 5 %. Nous allons poursuivre le lancement de nouveaux produits et continuer à renforcer notre distribution, avec une attention particulière portée au commerce en ligne sur les marchés développés.

Afin de soutenir la croissance à long terme, nous prévoyons une nouvelle année d'investissements ciblés dans la R&D, les CAPEX et le soutien à la marque. L'impact total de ces investissements sur la marge d'exploitation normalisée sera d'environ - 100 points de base comparé à 2016, hors fluctuation majeure des devises.

PAPETERIE

En 2017, notre objectif est de croître de manière organique et de gagner des parts de marché grâce :

- au lancement de nouveaux produits, résultat de l'augmentation des investissements dans la R&D ;
- à notre stratégie de « Marques Championnes » soutenue par la hausse des investissements dans le soutien à la marque ;
- à l'émergence de nouveaux réseaux de distribution comme le commerce en ligne, dans les pays matures ;
- à des canaux de distribution mieux adaptés dans les pays en croissance.

BRIQUETS

Tout en continuant de capitaliser sur la sécurité et l'excellente qualité de nos briquets classiques et à valeur ajoutée, la croissance des ventes sera portée par de nouveaux briquets décorés à valeur ajoutée dans les pays matures. Dans les marchés en croissance, nous allons renforcer notre distribution et augmenter la notoriété de la marque BIC®.

RASOIRS

Nous allons continuer à améliorer la performance de nos produits et à vendre au juste prix. Nous prévoyons la poursuite du ralentissement du marché américain : dans ce contexte, nous allons accélérer les activités promotionnelles pour nos produits à valeur ajoutée. La croissance devrait se poursuivre en Amérique latine et en Europe de l'Est.

Grâce à l'augmentation des investissements en R&D, la croissance sera portée par des lancements majeurs de nouveaux produits, comme :

- le rasoir BIC® Hybrid 5, en Amérique du Nord, qui combine le meilleur de la technologie BIC® (lames mobiles, pivot optimisé...) au juste prix ;

- le rasoir BIC® Soleil® Sensitive, en Amérique latine, qui est une version plus avancée de notre rasoir BIC® Soleil® ;
- BIC Shave Club, une offre de souscription en ligne de rasoir rechargeable sera testée en France.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES À LONG TERME

- Continuer de créer de la valeur à long terme en surperformant nos marchés et en assurant une croissance organique comprise entre 3 % et 5 % (low to mid-single digit) grâce à :
 - l'élargissement de nos réseaux de distribution sur toutes les zones géographiques ;
 - une plus grande concentration sur nos segments à valeur ajoutée dans les marchés matures ;
 - une base de consommateurs élargie dans les marchés en croissance.
- Augmenter le résultat d'exploitation normalisé grâce à une amélioration de la productivité, en investissant dans le capital humain de l'entreprise, dans le soutien à la marque et dans la recherche et développement pour de nouveaux produits innovants et de qualité.
- Continuer à générer d'importants flux de trésorerie afin de :
 - poursuivre la croissance organique ;
 - financer des acquisitions stratégiques complémentaires ;
 - maintenir la rémunération globale des actionnaires.

RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Voici, en résumé, les principaux défis que nous prévoyons pour 2017 :

- le prolongement de l'incertitude économique ;
- l'environnement géopolitique global ;
- des taux de change toujours aussi volatiles.

Bien que la plupart de ces risques soient hors de notre contrôle, nous allons faire de notre mieux pour en minimiser l'impact dans chacune de nos activités.

Nous croyons que notre principal levier de croissance reste la force de la marque BIC®, allée à la diversité de notre main-d'œuvre multinationale qui opère dans plus de 160 pays. Nos équipes lancent des produits et des programmes, y compris en matière de soutien publicitaire et promotionnel, qui parlent directement au consommateur d'aujourd'hui sur son marché local et répondent à ses besoins spécifiques.

OBJECTIFS DE PERFORMANCE

Croissance du chiffre d'affaires, gains de parts de marché, marges, génération de trésorerie et solidité de notre bilan constituent les principaux indicateurs de la performance du Groupe.

En 2017, notre priorité est de continuer à tirer la croissance des ventes à travers des investissements ciblés dans la R&D, le soutien à la marque et les CAPEX.

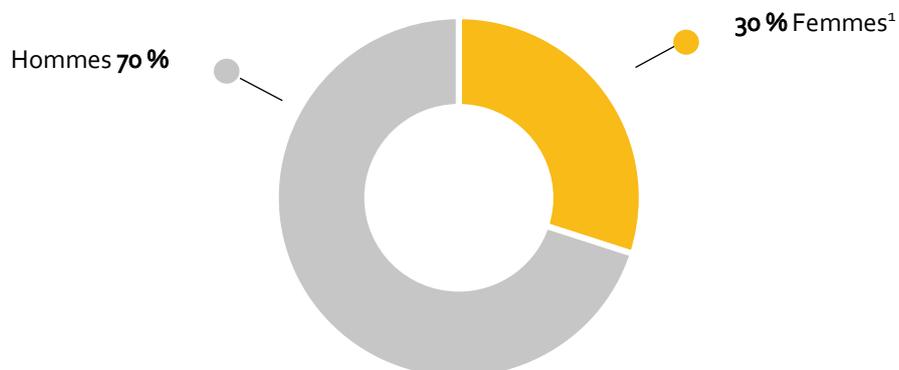
ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

Suite à la revue stratégique de BIC Graphic initiée en février 2016 et après un examen approfondi de l'activité, les décisions suivantes ont été prises :

- BIC Graphic Europe sera rattaché aux activités Grand Public de BIC en Europe. Les équipes de BIC Graphic Europe devront se concentrer sur le déploiement d'un modèle économique durable en s'appuyant sur l'expertise de BIC Graphic dans l'impression et la décoration et en développant des services innovants. Dans les marchés en croissance, les activités de BIC Graphic dont le modèle économique est durable seront rattachées aux activités Grand Public locales.
- Des discussions relatives aux alternatives stratégiques des activités nord-américaines de BIC Graphic ainsi que du Sourcing en Asie sont toujours en cours.

5. Gouvernance

PARITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



¹ Ce taux sera porté à 40% en 2017, sous réserve de l'adoption de la résolution de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017 relative à la nomination de Mme Candace Matthews.

PROPORTION D'ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS



En 2016, le Conseil d'Administration s'est réuni six fois. Le taux de présence a été de 95 %.

La proportion d'administrateurs indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF s'élève à 40 %.

5.1 ADMINISTRATEURS ET DIRECTION GÉNÉRALE



BRUNO BICH

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

70 ANS

NATIONALITÉS : FRANÇAISE/AMÉRICAINES

Date de 1^{ère} nomination : AG du 2 juin 1986
Échéance : AG statuant en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018
Actions détenues : Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2016, cette holding détenait 26,69 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 36,66 % des droits de vote.
Principale activité :
 Président – Directeur Général de SOCIÉTÉ BIC.



PIERRE VAREILLE

VICE-PRÉSIDENT ET
ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT

59 ANS

NATIONALITÉ : FRANÇAISE

Date de 1^{ère} nomination : AG du 14 mai 2009
Échéance : AG statuant en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017
Actions détenues : 3 000
Principale activité :
 Co-Président Fondateur de « The Vareille Foundation » - Suisse



ÉLIZABETH BASTONI

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

51 ANS

NATIONALITÉ : AMÉRICAINES

Date de 1^{ère} nomination : AG du 15 mai 2013
Échéance : AG statuant en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018
Actions détenues : 500
Principale activité :
 Présidente de Choukette, Inc. - États-Unis



FRANÇOIS BICH

ADMINISTRATEUR

67 ANS

NATIONALITÉ : FRANÇAISE

Date de 1^{ère} nomination : CA du 30 septembre 1977 ratifiée par l'AG du 29 mai 1978
Échéance : AG statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016
Actions détenues : Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2016, cette holding détenait 26,69 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 36,66 % des droits de vote.



MARIE-PAULINE CHANDON-MOËT, NÉE BICH

ADMINISTRATEUR

49 ANS

NATIONALITÉ : FRANÇAISE

Date de 1^{ère} nomination : AG du 28 mai 2003
Échéance : AG statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016
Actions détenues : Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2016, cette holding détenait 26,69 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 36,66 % des droits de vote.
Principale activité :
 Président – Ferrand SAS – France



JOHN GLEN

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

57 ANS

NATIONALITÉ : BRITANNIQUE

Date de 1^{ère} nomination : CA du 10 décembre 2008 ratifié par l'AG du 14 mai 2009
Échéance : AG statuant en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017
Actions détenues : 500
Principale activité :
 Directeur Général du Groupe Buccleuch (Royaume-Uni – non coté)



MARIO GUEVARA

ADMINISTRATEUR

57 ANS

NATIONALITÉS : MEXICAINE/AMÉRICAINES

Date de 1^{ère} nomination : Administrateur : AG du 22 mai 2001
Échéance : AG statuant en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018
Actions détenues : 46 450



FRÉDÉRIC ROSTAND

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

54 ANS

NATIONALITÉ : FRANÇAISE

Date de 1^{ère} nomination : AG du 28 mai 2003

Échéance : AG statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016

Actions détenues : 1 000



MARIE-HENRIETTE POINSOT, NÉE BICH

ADMINISTRATEUR

55 ANS

NATIONALITÉ : FRANÇAISE

Date de 1^{ère} nomination : AG du 21 mai 1997

Échéance : AG statuant en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017

Actions détenues : Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2016, cette holding détenait 26,69 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 36,66 % des droits de vote.



SOCIÉTÉ M.B.D.

ADMINISTRATEUR
REPRÉSENTANT PERMANENT : EDOUARD BICH

Date de 1^{ère} nomination : AG du 24 mai 2006

Échéance : AG statuant en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017

Actions détenues : 26,69 % du capital, représentant 36,66 % des droits de vote (au 31 décembre 2016)

Représentant permanent et Gérant
Monsieur Édouard BICH



GONZALVE BICH

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

37 ANS

NATIONALITÉS : FRANÇAISE/AMÉRICAINNE

Date de 1^{ère} nomination : CA du 18 mai 2016 – effet au 2 juin 2016

Actions détenues : Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2016, cette holding détenait 26,69 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 36,66 % des droits de vote.

Principale activité :
Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC
Directeur des Opérations du Groupe BIC



JAMES DIPIETRO

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

56 ANS

NATIONALITÉ : AMÉRICAINNE

Date de 1^{ère} nomination : CA du 18 mai 2016 – effet au 2 juin 2016

Actions détenues : 16 636

Principale activité :

Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC
Directeur Financier du Groupe BIC



MARIE-AIMÉE BICH-DUFOUR

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

58 ANS

NATIONALITÉ : FRANÇAISE

Date de 1^{ère} nomination : CA du 22 mars 1995

Actions détenues : Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2016, cette holding détenait 26,69 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 36,66 % des droits de vote.

Principale activité :
Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC
Secrétaire du Conseil d'Administration
Présidente de la Fondation d'entreprise BIC pour l'Éducation.



NOMINATION DE MME CANDACE MATTHEWS EN QUALITÉ DE NOUVEL ADMINISTRATEUR

Il sera demandé aux actionnaires de nommer en qualité de nouvel administrateur, Mme Candace Matthews, pour une durée de trois exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019. Mme Matthews remplacerait M. Frédéric Rostand dont le mandat arrive à expiration lors de la prochaine Assemblée Générale.

Actions détenues : 0

Principale activité :

Présidente des Amériques – AMWAY – Etats-Unis

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

58 ANS

NATIONALITÉ : AMÉRICAINNE

5.2 TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2016

- Nombre de réunions : six
- Durée moyenne : 4 heures 25
- Taux de participation des membres : 95 %

En 2016, le Conseil a notamment statué sur les points suivants :

- Comptes et budget :

- établissement des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et du premier semestre 2016,
- revue des résultats trimestriels,
- révision du budget 2016 et budget préliminaire 2017 ;

- Gouvernement d'entreprise :

- fixation de la rémunération des mandataires sociaux et des administrateurs,
- plan de succession des mandataires sociaux,
- recherche d'un nouvel administrateur,

- mode de désignation de l'administrateur représentant les salariés,
- attribution des actions gratuites soumises ou non à des conditions de performance,
- établissement des divers documents soumis à l'Assemblée Générale ;

- Stratégie :

- stratégie relative à l'accélération de la croissance sur l'ensemble de nos marchés,
- examen des orientations stratégiques dans les activités de la Papeterie, des Briquets, des Rasoirs et de BIC Graphic,
- examen des orientations stratégiques du Groupe en Inde,
- programme de Développement Durable du Groupe BIC,
- programme de rachat d'actions.

5.3 COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL

	COMITÉ D'AUDIT	COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS
Bruno Bich		
François Bich		
Elizabeth Bastoni		✓
Marie-Pauline Chandon-Moët		
John Glen*	✓	
Mario Guevara		
Marie-Henriette Poinot		✓
Frédéric Rostand*		✓
Edouard Bich, représentant permanent de SOCIÉTÉ M.B.D.	✓	
Pierre Vareille	✓	

*Président du Comité.

6. Rémunération des dirigeants

6.1. RAPPORT RELATIF À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES PRÉSIDENT, DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS DE LA SOCIÉTÉ BIC

6.1.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE RÉMUNÉRATION

Outre les principes du code AFEP/MEDEF auquel la SOCIÉTÉ BIC se réfère, la politique de rémunération des dirigeants de la SOCIÉTÉ BIC repose sur des principes identiques à ceux applicables à l'ensemble des collaborateurs du Groupe BIC, à savoir :

PRÉSENTATION DES PRINCIPES

L'ÉQUITÉ INTERNE

Les différences de rémunération entre les dirigeants sont justifiables ; elles reflètent les responsabilités confiées, l'expérience, la performance, le potentiel et tiennent compte de l'offre et de la demande sur le marché.

LA RECONNAISSANCE DE LA PERFORMANCE

La reconnaissance de la performance individuelle et de la performance des équipes dirigeantes est un élément essentiel de la politique de rémunération du Groupe BIC. Les augmentations de la rémunération fixe sont individualisées. La rémunération comprend un élément variable important, qui dépend de la réalisation individuelle et/ou collective de certains objectifs essentiels à la réussite de l'entreprise.

LA COMPÉTITIVITÉ

L'entreprise se compare aux marchés externes de rémunération. Elle choisit les systèmes de rémunération qui correspondent à ses activités, à ses objectifs de développement et à ses valeurs. La rémunération totale des collaborateurs performants est compétitive par rapport aux marchés extérieurs de référence.

LA COMMUNICATION

Les politiques de rémunération sont clairement communiquées aux dirigeants, à la fois sur les principes et les montants en jeu.

MODE DE DÉTERMINATION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

La Société a sollicité les services d'un cabinet de consultants spécialistes en rémunération afin d'analyser les rémunérations de dirigeants occupant des responsabilités comparables à celles de ses dirigeants en France et aux États-Unis. Dans la continuité des études menées les années précédentes, le panel de comparaison retenu comprend les entreprises suivantes :

- en France : Accor Hotels, Atos, Bureau Veritas, Carrefour, Danone, Dassault Systèmes, Essilor, Gemalto, Hermes International, Kering, Lafarge, L'Oreal, LVMH, Pernod Ricard, Unibail-Rodamco, Valeo, Vallourec, Vivendi ;
- aux États-Unis : Amway, Coca Cola Entreprises, Diageo North America, Hasbro, Kellogg, Kimberly-Clark, Mary Kay, NBTY, NU Skin Enterprises, PepsiCo, SC Johnson & Son, Scotts Miracle-Gro, Sealed Air, Sherwin-Williams, Tupperware Brands, Unilever USA.

Au regard des principes susvisés et des pratiques de sociétés analogues en matière de rémunération de dirigeants, ces dernières sont déterminées, par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, qui :

- analyse et compare les évolutions des rémunérations des individus et des postes similaires sur le marché français pour Bruno Bich et Marie-Aimée Bich-Dufour et sur le marché américain pour Gonzalve Bich et James DiPietro ;
- analyse les performances individuelles et les performances de l'entreprise ;
- traduit les politiques et priorités du Groupe dans les programmes de rémunération variable à court et long termes ;
- analyse la rémunération totale incluant les avantages sociaux (dont la retraite).

VERSEMENT DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATIONS VARIABLES ET EXCEPTIONNELS

En application des nouvelles dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, le versement des éléments

variables et exceptionnels est conditionné à un vote *ex post* positif de l'Assemblée Générale.

6.1.2. PRINCIPES PARTICULIERS DE RÉMUNÉRATION

En application des principes généraux de rémunération exposés dans le présent rapport, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, a adopté une structure de rémunération spécifique pour les Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués de la Société BIC, composée de :

- une rémunération fixe ;

- une rémunération variable ;
- un plan de rémunération long terme (actions de performance) ;
- une rémunération exceptionnelle ;
- un régime de retraite complémentaire ;
- des avantages en nature.

RÉMUNÉRATION FIXE

Chaque début d'année, le Conseil d'Administration fixe la part fixe des rémunérations des dirigeants au titre de l'exercice.

La rémunération fixe du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués de la SOCIÉTÉ BIC doit

être le reflet des responsabilités du dirigeant mandataire social, de son niveau d'expérience et de ses compétences.

Elle sert de base pour déterminer la rémunération variable annuelle.

RÉMUNÉRATION VARIABLE

Le Président de la SOCIÉTÉ BIC n'a pas perçu de rémunération variable au titre de l'année 2016.

La rémunération variable du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués de la Société BIC, s'exprime en pourcentage de la rémunération fixe. Son montant maximum est égal à 150 % de la cible. Elle est calculée en fonction des critères suivants :

- 20 % : Le chiffre d'affaires du Groupe/des Catégories et/ou de la région ;

- 20 % : Le résultat d'exploitation du Groupe/des Catégories ;
- 10 % : Le résultat net du Groupe ;
- 10 % : Les inventaires du Groupe/des Catégories ;
- 10 % : Les créances clients du Groupe/de la région ;
- 30 % : Les objectifs individuels et appréciations générales.

À la fin de l'année, les résultats individuels et collectifs, sur chacun des critères du plan de bonus, sont évalués.

PLAN DE RÉMUNÉRATION LONG TERME (ACTIONS DE PERFORMANCE)

ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS SOUS CONDITIONS DE PERFORMANCE (DEPUIS 2005)

Depuis 2005, usant de la faculté offerte par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, de mettre en place une politique d'attribution gratuite d'actions à trois ans, sous conditions de performance calculées en application de deux critères :

- croissance du chiffre d'affaires ;
- flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks (en pourcentage du chiffre d'affaires).

Dans l'hypothèse où la moyenne des pourcentages de réalisation des deux conditions de performance serait comprise entre 100 % et 75 %, pour chaque pour cent en dessous de 100 %, le nombre d'actions effectivement acquises par chaque Bénéficiaire à la Date d'Acquisition sera

réduit de 2 % par rapport à l'attribution initiale.

Si la moyenne des pourcentages de réalisation des deux objectifs est inférieure à 75 %, il n'y aura pas d'attribution.

Les mandataires sociaux ont l'obligation de conserver 20 % des actions gratuites acquises jusqu'à l'expiration de leur mandat. Ces 20 % sont réduits à 10 % lorsque le Directeur Général détient des actions pour une valeur de cinq années de salaire de base et lorsque les Directeurs Généraux Délégués détiennent des actions pour une valeur de trois années de salaire de base.

NON-ATTRIBUTION DE STOCK-OPTIONS (DEPUIS 2011)

Dans le cadre d'une politique recommandée par le Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil d'Administration a décidé de ne plus attribuer de stock-options à compter de 2011 et de les remplacer par des attributions gratuites d'actions.

RÉGIMES DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Les Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués de la SOCIÉTÉ BIC bénéficient des régimes de

retraite complémentaire.

AVANTAGES EN NATURE

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, les Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués de la Société BIC pourront bénéficier d'un véhicule de société

(pour les dirigeants mandataires sociaux basés en France) ou d'une allocation voiture (pour les dirigeants mandataires sociaux basés aux États-Unis).

INDEMNITÉS DE DÉPART ET DE BIENVENUE

Les dirigeants ne bénéficient pas actuellement d'indemnité de départ ou de bienvenue.

possibilité de prévoir de telles indemnités en considération notamment de la situation personnelle des intéressés (changement de statut, renonciation à un contrat de travail).

Toutefois, le Conseil d'Administration se réserve la

6.2. RÈGLES D'ATTRIBUTION 2016 DE LA PART VARIABLE ANNUELLE (BONUS)

Le Conseil d'Administration a fixé la part fixe des rémunérations des dirigeants au titre de l'exercice 2016

et l'objectif cible 2016 de la part variable annuelle de leur rémunération, soit :

Dirigeants	Rémunération Fixe Annuelle 2016	Rémunération variable annuelle cible 2016 (à 100 % de réalisation des objectifs)
Bruno Bich Président, puis Président-Directeur Général depuis juin 2016	200 000 euros	-
Mario Guevara Directeur Général jusqu'en mai 2016	810 000 dollars américains, à payer <i>pro rata temporis</i> jusqu'au 1 ^{er} juin 2016	-
François Bich Directeur Général Délégué jusqu'en février 2016	490 000 euros à payer <i>pro rata temporis</i> jusqu'au 29 février 2016	-
Gonzalve Bich Directeur Général Délégué depuis juin 2016	400 000 dollars américains, à compter de juin 2016	70 % de la part fixe, à compter de juin 2016
James DiPietro Directeur Général Délégué depuis juin 2016	500 000 dollars américains, à compter de juin 2016	75 % de la part fixe, à compter de juin 2016
Marie-Aimée Bich-Dufour Directeur Général Délégué	295 000 euros	45 % de la part fixe

RÉMUNÉRATION DE BRUNO BICH

RÉMUNÉRATION FIXE ANNUELLE

En 2016, la rémunération fixe de Bruno Bich, Président, puis Président-Directeur Général depuis juin 2016, s'élève à 200 000 euros.

RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE

Le Président, Bruno Bich, n'a pas perçu de rémunération variable au titre de 2016.

Bruno Bich a pris le rôle de Directeur Général au départ en retraite de Mario Guevara. Ceci a étendu ses responsabilités de Président à Président-Directeur Général pendant une période de transition managériale qui prendra fin au plus tard en octobre 2018, quand Bruno Bich aura 72 ans (l'âge

maximum du Président du Conseil, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués conformément aux statuts de SOCIÉTÉ BIC). À ce point, aucune rémunération supplémentaire de forme variable n'a été accordée. Ceci explique pourquoi Bruno Bich n'a pas de partie variable dans la structure de sa rémunération ; il a conservé la même structure de rémunération (rémunération fixe uniquement) que celle dont il bénéficiait en qualité de Président

RÉMUNÉRATION DE MARIO GUEVARA

RÉMUNÉRATION FIXE ANNUELLE

En 2016, la rémunération fixe de Mario Guevara, Directeur Général jusqu'en mai 2016, s'élève à 810 000 euros.

RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE

Mario Guevara n'a pas reçu de rémunération variable au titre de 2016.

RÉMUNÉRATION DE FRANÇOIS BICH

RÉMUNÉRATION FIXE ANNUELLE

En 2016, la rémunération fixe de François Bich, Directeur Général Délégué jusqu'en février 2016, s'élève à 490 000 euros.

RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE

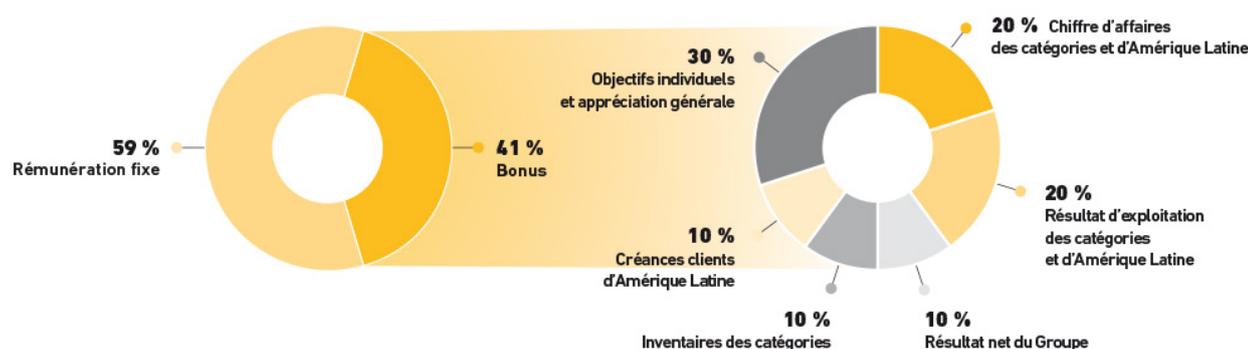
François Bich n'a pas reçu de rémunération variable au titre de 2016.

RÉMUNÉRATION DE GONZALVE BICH

RÉMUNÉRATION FIXE ANNUELLE

En 2016, la rémunération fixe de Gonzalve Bich, Directeur Général Délégué depuis juin 2016, s'élève à 400 000 dollars américains.

RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE DEPUIS MAI 2016



BONUS DE GONZALVE BICH

Critères	Bonus 2016 en % du salaire de base			Index de réalisation des objectifs 2016	Bonus réel 2016 versé, en % du salaire de base
	Minimum	Cible (si index 100)	Maximum		
Chiffre d'affaires des Catégories et d'Amérique latine	5,10 %	12,75 %	19,10 %	99,0	12,37 %
Résultat d'exploitation des Catégories et d'Amérique latine	5,10 %	12,75 %	19,10 %	99,0	12,37 %
Résultat net du Groupe	2,50 %	6,40 %	9,60 %	104,4	7,30 %
Inventaires des Catégories	2,50 %	6,40 %	9,60 %	101,2	6,66 %
Créances clients d'Amérique latine	2,50 %	6,40 %	9,60 %	102,3	6,85 %
Objectifs individuels et appréciation générale	7,80 %	19,05 %	28,50 %	100,0	19,05 %
TOTAL	25,50 %	63,75 %	95,50 %		64,60 %

En juin 2016, le bonus cible a augmenté de 55% à 70% du salaire de base, soit un taux global de 63,75% sur l'année 2016.

À la fin de 2016, les résultats individuels et collectifs, sur chacun des critères du plan de bonus, sont évalués.

Les objectifs individuels sont des critères qualitatifs relatifs à la mise en œuvre d'un plan de développement défini par le Conseil en avril 2016, à la mise en œuvre de la stratégie

informatique, au Digital, aux projets de développement au Brésil et à la gestion des hommes et des équipes. La part individuelle représente 29% du bonus cible et elle représente au maximum 28,50% du salaire de base. Pour 2016, la part individuelle représente 29,5% du bonus dû.

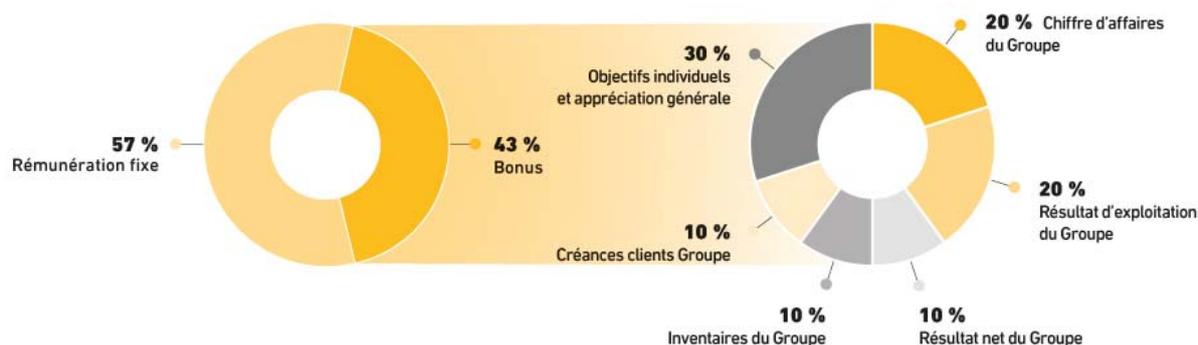
Le Conseil a décidé d'attribuer à Gonzalve Bich un bonus à hauteur de 258 400 dollars américains, soit 64,60% du salaire de base et 101,3% de son bonus cible.

RÉMUNÉRATION DE JAMES DIPIETRO

RÉMUNÉRATION FIXE ANNUELLE

En 2016, la rémunération fixe de James DiPietro, Directeur Financier et Directeur Général Délégué depuis juin 2016, s'élève à 500 000 dollars américains, à compter de juin 2016.

RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE DEPUIS MAI 2016



BONUS DE JAMES DIPIETRO

Critères	Bonus 2016 en % du salaire de base			Index de réalisation des objectifs 2016	Bonus réel 2016 versé, en % du salaire de base
	Minimum	Cible (si index 100)	Maximum		
Chiffre d'affaires du Groupe	5,30 %	13,30 %	20,00 %	98,7	12,90 %
Résultat d'exploitation du Groupe	5,30 %	13,30 %	20,00 %	104,0	14,90 %
Résultat net du Groupe	2,70 %	6,70 %	10,00 %	104,4	7,64 %
Inventaires du Groupe	2,70 %	6,70 %	10,00 %	100,6	6,83 %
Créances clients Groupe	2,70 %	6,70 %	10,00 %	99,9	6,70 %
Objectifs individuels et appréciation générale	8,00 %	20,00 %	30,00 %	100,0	20,00 %
TOTAL	26,70 %	66,70 %	100,00 %	-	68,97 %

En juin 2016, le bonus cible est passé de 55% à 75% du salaire de base, soit un taux global de 66,70% sur l'année.

À la fin de 2016, les résultats individuels et collectifs, sur chacun des critères du plan de bonus, sont évalués.

Les objectifs individuels sont des critères qualitatifs relatifs à la qualité du reporting et des analyses, à la maîtrise de la fiscalité, à la participation à des projets stratégiques et à

l'amélioration des audits et procédures. La part individuelle représente 30% du bonus cible et elle représente au maximum 30% du salaire de base. Pour 2016, la part individuelle représente 29% du bonus dû.

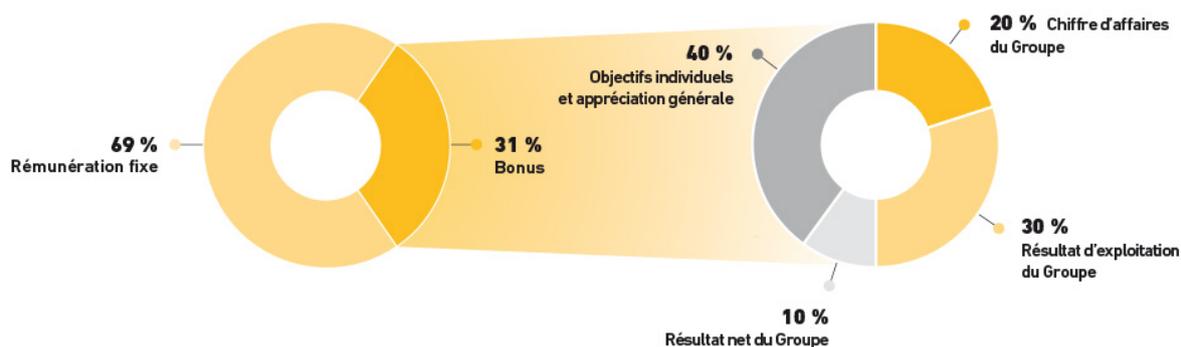
Le Conseil a décidé d'attribuer à James DiPietro un bonus à hauteur de 344 850 dollars américains, soit 68,97% du salaire de base et 103,4% de son bonus cible.

RÉMUNÉRATION DE MARIE-AIMÉE BICH-DUFOUR

RÉMUNÉRATION FIXE ANNUELLE

En 2016, la rémunération fixe de Marie-Aimée Bich-Dufour s'élève à 295 000 euros.

RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE



BONUS DE MARIE-AIMÉE BICH-DUFOUR

Critères	Bonus 2016 en % du salaire de base			Index de réalisation des objectifs 2016	Bonus réel 2016 versé, en % du salaire de base
	Minimum	Cible (si index 100)	Maximum		
Chiffre d'affaires du Groupe	3,60 %	9,00 %	13,50 %	98,7	8,73 %
Résultat d'exploitation du Groupe	5,40 %	13,50 %	20,25 %	104,0	15,12 %
Résultat net du Groupe	1,80 %	4,50 %	6,75 %	104,4	5,13 %
Objectifs individuels et appréciation générale	7,20 %	18,00 %	27,00 %	100,0	18,00 %
TOTAL	18,00 %	45,00 %	67,50 %	-	46,98 %

À la fin de 2016, les résultats individuels et collectifs, sur chacun des critères du plan de bonus, sont évalués.

Les objectifs individuels sont des critères qualitatifs relatifs au lancement de la Fondation, aux projets de business social et aux engagements pour le Développement Durable. La part individuelle représente 40 % du bonus cible et elle

représente au maximum 27 % du salaire de base. Pour 2016, la part individuelle représente 38,3 % du bonus dû.

Le bonus perçu par Marie-Aimée Bich-Dufour au titre de l'année 2016 représente 104,4 % du bonus cible et s'élève à 138 591 euros, soit 46,98 % du salaire de base.

ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS SOUS CONDITIONS DE PERFORMANCE

Depuis 2005, usant de la faculté offerte par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, de mettre en place une politique d'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance à trois ans. Les mandataires sociaux visés dans les tableaux ci-dessous bénéficient de cette politique.

Les deux conditions de performance sont :

- croissance du chiffre d'affaires ;
- flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks (en pourcentage du chiffre d'affaires).

RÉSULTAT DES PLANS : INDEX DE RÉALISATION DES CONDITIONS DE PERFORMANCE PAR CRITÈRE ET PAR PLAN

	Plan 1 (2005- 6-7)	Plan 2 (2006- 7-8)	Plan 3 (2007- 8-9)	Plan 4 (2008- 9-10)	Plan 5 (2009- 10-11)	Plan 6 (2010- 11-12)	Plan 7 (2011- 12-13)	Plan 8 (2012- 13-14)	Plan 9 (2013- 14-15)	Plan 10 (2014- 15-16)	Moyenne des plans
Croissance du chiffre d'affaires	84.8	66.4	95.2	147.1	119.1	89.2	76.8	88.1	108.1	96.7	97.2
Flux nets de trésorerie	85.5	88.2	98.6	99.7	110.1	103.1	98.9	105.8	98.9	98.6	98.8
Ensemble des conditions de performance (maximum 100)	85	77	97	100	100	96	88	97	100	98	93.8
Acquisition finale d'actions en pourcentage de l'attribution initiale	70%	54%	94%	100%	100%	92%	76%	94%	100%	96%	88%

Dans l'hypothèse où la moyenne des pourcentages de réalisation des deux conditions de performance serait comprise entre 100 % et 75 %, et pour chaque pour cent en dessous de 100 %, le nombre d'actions effectivement acquises par chaque bénéficiaire à la date d'acquisition sera réduit de 2 % par rapport à l'attribution initiale.

Si la moyenne des pourcentages de réalisation des deux objectifs est inférieure à 75 %, il n'y aura pas d'acquisition.

Les mandataires sociaux ont l'obligation de conserver 20 % des actions gratuites acquises jusqu'à l'expiration de leur mandat. Ces 20 % sont réduits à 10 % lorsque le Directeur Général détient des actions pour une valeur de cinq années

de salaire de base et lorsque les Directeurs Généraux Délégués détiennent des actions pour une valeur de trois années de salaire de base.

À la connaissance de la Société, aucun instrument de couverture n'a été mis en place par les cinq mandataires sociaux. De plus, ces derniers ont pris l'engagement formel de ne pas recourir à des instruments de couverture.

À ce jour, l'impact des attributions d'actions des années précédentes en termes de dilution sur le résultat est inexistant car les actions attribuées sont des actions existantes.

6 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE 2016

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Mario Guevara	12 (18 mai 2016)	25 000	2 841 000	31 mars 2022	31 mars 2022	1) croissance du chiffre d'affaires 2) flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks en pourcentage du chiffre d'affaires
Gonzalve Bich	12 (18 mai 2016)	5 000	568 200	31 mars 2022	31 mars 2022	<i>idem</i>
James DiPietro	12 (18 mai 2016)	8 000	909 120	31 mars 2022	31 mars 2022	<i>idem</i>
Marie-Aimée Bich-Dufour	12 (18 mai 2016)	3 250	367 900	18 mai 2019	31 mars 2022	<i>idem</i>

7. États financiers

7.1 COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2015*	31 déc. 2016
Chiffre d'affaires	1 993 421	2 025 771
Coût des ventes	(962 646)	(960 442)
Marge brute d'exploitation	1 030 775	1 065 329
Coûts de distribution	(278 951)	(285 954)
Frais généraux	(206 694)	(211 932)
Autres charges d'exploitation	(136 833)	(158 933)
Autres produits	23 954	5 407
Autres charges	(7 889)	(10 525)
Résultat d'exploitation	424 363	403 392
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	14 237	8 856
Produits financiers nets/(Charges financières nettes)	18 356	(4 057)
Résultat brut avant impôt	456 956	408 191
Impôt sur les bénéfices	(136 293)	(122 651)
Résultat net des entreprises intégrées	320 663	285 540
Résultat net des activités poursuivies	320 663	285 540
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	5 839	(35 854)
Résultat de l'ensemble consolidé	326 501	249 686
dont : participations ne donnant pas le contrôle	1 443	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	325 058	249 686
Résultat net part du Groupe par action <i>(en euros)</i>	6,89	5,32
<i>Activités poursuivies</i>	6,77	6,09
<i>Activités arrêtées ou en cours de cession</i>	0,12	(0,77)
Résultat net part du Groupe dilué par action <i>(en euros)</i> ^(a)	6,81	5,27
<i>Activités poursuivies</i>	6,69	6,03
<i>Activités arrêtées ou en cours de cession</i>	0,12	(0,76)
Nombre moyen d'actions en circulation net des actions propres sur la période	47 173 339	46 898 827

(a) Les éléments dilutifs pris en compte sont les options de souscription d'actions.

* Retraité d'IFRS 5 « Activités arrêtées ou en cours de cession » à la suite de la cession envisagée de BIC Graphic Amérique du Nord et Asie.

7 ÉTATS FINANCIERS

BILAN

ACTIF (en milliers d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2016
Immobilisations corporelles	508 533	564 420
Immeubles de placement	2 150	2 088
<i>Goodwill</i>	324 894	297 304
Immobilisations incorporelles	96 777	75 447
Autres actifs non courants	28 636	29 472
Impôts différés	163 756	174 669
Instruments dérivés	549	33
Actifs non courants	1 125 295	1 143 433
Stocks et en-cours	478 413	468 142
Créance d'impôt exigible	11 614	30 823
Clients et autres créances	439 979	483 099
Autres actifs courants	19 391	20 584
Instruments dérivés	3 296	1 702
Autres actifs financiers courants	73 048	29 439
Trésorerie et équivalents de trésorerie	385 156	243 762
Actifs courants	1 410 897	1 277 551
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	152 697
TOTAL DE L'ACTIF	2 536 192	2 573 680
PASSIF (en milliers d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2016
Capital	180 169	178 333
Réserve/résultat consolidés	1 652 982	1 552 100
Écarts de conversion	16 393	62 182
Capitaux propres part du Groupe	1 849 544	1 792 615
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Capitaux propres	1 849 544	1 792 615
Emprunts et dettes financières non courants	2 450	1 452
Autres dettes non courantes	1 259	1 178
Provision au titre des avantages du personnel	208 832	205 455
Provisions	41 526	35 560
Impôts différés	52 506	51 358
Instruments dérivés	134	4 234
Passifs non courants	306 707	299 239
Fournisseurs et comptes rattachés	124 867	118 676
Emprunts et dettes financières courants	7 780	49 578
Dette d'impôt exigible	15 183	13 596
Autres dettes courantes	228 406	232 111
Instruments dérivés	3 705	15 591
Passifs courants	379 941	429 553
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-	52 273
TOTAL DU PASSIF	2 536 192	2 573 680

7.2 COMPTES SOCIAUX

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2015	31 déc. 2016
Chiffre d'affaires	661 573	675 728
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	22 823	9 737
Autres produits	94 303	101 806
Total des produits d'exploitation	778 699	787 271
Achats de marchandises et variations de stocks	(396 130)	(408 210)
Achats de matières premières, autres approvisionnements et variations de stocks	(19 772)	(20 884)
Autres achats et charges externes	(167 734)	(183 355)
Impôts, taxes et versements assimilés	(5 143)	(4 607)
Charges de personnel	(2 485)	(4 440)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(32 473)	(19 579)
Autres charges	(180)	(247)
Total des charges d'exploitation	(623 917)	(641 322)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	154 782	145 949
RÉSULTAT FINANCIER	116 416	27 566
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(4 546)	(5 030)
Impôts sur les bénéfices	(55 986)	(49 850)
RÉSULTAT NET	210 666	118 635

BILAN

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2015	31 déc. 2016		
	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements ou provisions	Valeurs nettes
Frais de recherche et développement	-	3 823	(3 823)	-
Brevets et droits similaires	15 995	59 087	(38 999)	20 088
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	15 995	62 910	(42 822)	20 088
Terrains	1 345	1 345	-	1 345
Constructions	1 817	16 296	(13 875)	2 421
Installations techniques, matériel et outillage industriels	953	11 306	(10 062)	1 244
Autres immobilisations corporelles	3 156	6 214	(2 643)	3 571
Immobilisations en cours	746	2 075	(192)	1 883
Immobilisations corporelles	8 017	37 236	(26 772)	10 464
Titres de participation	860 063	887 191	(25 007)	862 184
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	53 775	72 554	-	72 554
Immobilisations financières	913 838	959 745	(25 007)	934 738
Actif immobilisé	937 850	1 059 891	(94 601)	965 290
Matières premières, approvisionnements	1 287	1 495	-	1 495
En-cours de production de biens	-	533	(533)	-
Marchandises	33 849	38 827	(1 402)	37 425
Stocks	35 136	40 855	(1 935)	38 920
Avances et acomptes versés sur commandes	1 532	2 393	-	2 393
Clients et comptes rattachés	113 424	137 102	(7 851)	129 251
Autres créances	239 745	214 501	(22 183)	192 318
Placements financiers	181 865	38 944	-	38 944
Disponibilités	60 062	11 332	-	11 332
Charges constatées d'avance	635	1 022	-	1 022
Écart de conversion actif	213	128	-	128
Actif circulant	632 612	446 277	(31 969)	414 308
TOTAL DE L'ACTIF	1 570 462	1 506 168	(126 570)	1 379 598

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2015	31 déc. 2016
Capital social	183 139	181 649
Primes émission, fusion, apport	133 790	136 435
Réserve légale	22 410	22 410
Réserve générale	180 389	180 408
Report à nouveau	371 023	250 564
Résultat de l'exercice	210 666	118 635
Capitaux propres	1 101 417	890 101
Provisions pour risques et charges	50 907	35 318
Provisions pour risques et charges	50 907	35 318
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 047	45 914
Emprunts et dettes financières divers	303 770	291 291
Dettes financières	304 817	337 205
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 896	96 916
Dettes fiscales et sociales	7 381	7 700
Autres dettes	8 545	10 619
Produits constatés d'avance	308	13
Dettes d'exploitation	112 130	115 248
Écart de conversion passif	1 191	1 726
Dettes	418 138	454 179
TOTAL DU PASSIF	1 570 462	1 379 598

7.3 TABLEAU DES RÉSULTATS DE SOCIÉTÉ BIC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2013	31 déc. 2014	31 déc. 2015	31 déc. 2016
1 - Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	184 805 095	181 976 098	183 213 854	183 139 039	181 649 411
Nombre d'actions émises	48 378 297	47 637 722	47 961 742	47 942 157	47 552 202
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
2 - Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	557 479 419	591 748 483	611 424 057	661 573 108	675 728 517
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	217 727 923	227 503 156	249 664 309	280 814 295	154 721 960
Impôt sur les bénéfices	25 838 033	29 267 191	53 444 920	55 985 737	49 849 725
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	173 647 194	185 282 676	195 350 462	210 665 506	118 634 879
Montant des bénéfices distribués ^(a)	121 761 516	119 959 980	134 247 645	278 271 488	161 060 428
3 - Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	3,97	4,16	4,09	4,69	2,21
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	3,59	3,89	4,07	4,39	2,49
Dividende versé à chaque action	2,56	2,60	2,85	5,90	3,45
4 - Personnel					
Effectif non salarié	3	3	3	3	2
Montant de la masse salariale	1 381 777	1 325 148	1 440 406	1 502 331	811 476
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)	2 867 265	1 190 885	794 168	983 317	3 628 184
<i>(a) Appliqué au nombre d'actions émises au 31 décembre net des actions propres. Le montant définitif est fonction du nombre d'actions prétendant au dividende le jour du paiement.</i>					

8. Autorisations d'augmentation de capital à la clôture de l'exercice 2016

SOCIÉTÉ BIC dispose, au 31 décembre 2016, des autorisations suivantes qui lui ont été accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires :

I. Autorisation d'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription ^(a)

Montant maximal (en millions d'euros)	Actions : 50 Valeurs Mobilières Composées : 650
Date	18 mai 2016 (résolutions 15 et 16)
Durée	26 mois
Date limite de validité	17 juillet 2018
Utilisation en 2016	Non
Prix d'émission	Le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et/ou des Valeurs Mobilières Composées (et des actions auxquelles elles donneront droit) est fixé par le Conseil d'Administration, avec ou sans prime, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

(a) Articles L. 225-129, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce.

II. Autorisation d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres ^(b)

Montant maximal	Montant global maximal des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes susceptibles d'être incorporées au capital social et qui existeront lors de la décision d'augmentation du capital, déduction faite du montant éventuellement nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières déjà émises donnant accès à des actions de la Société.
Date	18 mai 2016 (résolution 17)
Durée	26 mois
Date limite de validité	17 juillet 2018
Utilisation en 2016	Non

(b) Articles L. 225-129 et L. 225-130 du Code de commerce.

III. Autorisations d'augmentation de capital en faveur des salariés et mandataires sociaux

	Actions réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise ^(c)	Attributions gratuites d'actions à émettre ^(d)	Options d'actions ^(e)
Montant maximal	3 % du capital social	4 % du capital social sur les 38 mois (dont un maximum de 0,4 % pour les mandataires sociaux) et 6 % du capital social (en tenant compte des options d'actions)	2 % du capital social sur les 38 mois (dont un maximum de 0,8 % pour les mandataires sociaux) et 6 % du capital social (en tenant compte des attributions gratuites d'actions)
Date	18 mai 2016 (résolution 18)	18 mai 2016 (résolution 20)	18 mai 2016 (résolution 21)
Durée	26 mois	38 mois	38 mois
Date limite de validité	17 juillet 2018	17 juillet 2019	17 juillet 2019
Utilisation en 2016	Non	Non	Non
Prix d'émission	Déterminé par le Conseil d'Administration conformément à l'article L. 3332-19 du Code du travail	-	Ne peut être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action à la Bourse de Paris sur le marché à règlement mensuel, lors des 20 séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties

(c) Articles L. 225-138 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail.

(d) Articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

(e) Articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce.

9. Rapport du Conseil d'Administration et projet de résolutions

9.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PROJET DE RÉSOLUTIONS 1 À 3 - APPROBATION DES COMPTES – AFFECTATION DU RÉSULTAT ET FIXATION DU DIVIDENDE

Rapport du Conseil d'Administration :

Par le vote des première et deuxième résolutions, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La troisième résolution a pour objet d'affecter le résultat net de l'exercice 2016 et de fixer le dividende.

Nous vous proposons la distribution d'un dividende total de 161 060 427,90 euros correspondant à un dividende par action de 3,45 euros. Ce montant est un montant brut hors prélèvements sociaux (actuellement de 15,5 %). Il sera mis en paiement à compter du 24 mai 2017. Si le nombre d'actions ouvrant droit à dividende est différent de 46 684 182, le montant du dividende susvisé sera ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « report à nouveau » sera déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

En application de l'article 243 *bis* du Code général des impôts (CGI), il est précisé que la totalité du dividende sera éligible à l'abattement de 40 % dont bénéficient, en vertu de l'article 158-3 du même code, les personnes physiques domiciliées fiscalement en France. Les dividendes sont obligatoirement soumis au prélèvement à la source non libératoire de l'article 117 *quater* CGI modifié (actuellement de 21 %). Une demande de dispense peut être formulée sous certaines conditions par le bénéficiaire, avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement. Le prélèvement à la source obligatoire est imputable sur l'impôt sur le revenu. Il est acquitté par l'établissement payeur.

Nous vous rappelons que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices (revenus éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3 du CGI) se sont élevés à :

- ☒ 2,60 euros au titre de l'exercice 2013 ;
- ☒ 2,85 euros au titre de l'exercice 2014 ;
- ☒ 5,90 euros au titre de l'exercice 2015 (3,40 euros + 2,50 euros de dividende exceptionnel).

Projet de résolution 1 – Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président et des Commissaires aux Comptes ainsi que des explications complémentaires fournies en cours de séance, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ; elle approuve, en outre, toutes les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Projet de résolution 2 – Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président et des Commissaires aux Comptes ainsi que des explications complémentaires fournies en cours de séance, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ; elle approuve, en outre, toutes les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Projet de résolution 3 – Affectation du résultat et fixation du dividende

L'Assemblée Générale arrête le montant du résultat net, après déduction de l'impôt sur les bénéfices, de l'exercice clos le 31 décembre 2016, à la somme de 210 665 506,66 euros et décide de l'affecter de la manière suivante (*en euros*):

<i>Bénéfice net de l'exercice 2016</i>	118 634 879,20
À ajouter :	
• Report à nouveau de l'exercice précédent	250 564 092,29
SOIT UN BÉNÉFICE DISTRIBUABLE DE	369 198 971,49
À affecter :	
• Réserve spéciale Œuvres d'art	38 571,52
• Dividende aux actions (hors actions détenues par la Société)	161 060 427,90
• Report à nouveau	208 099 972,07
TOTAL ÉGAL AU BÉNÉFICE DISTRIBUABLE	369 198 971,49

Le montant du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élèvera donc à 161 060 427,90 euros correspondant à un dividende par action de 3,45 euros. Il sera mis en paiement à compter du 24 mai 2017. Si le nombre d'actions ouvrant droit à dividende est différent de 46 684 182, le montant du dividende susvisé sera ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « report à

nouveau » sera déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

En application de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende sera éligible à l'abattement de 40 % dont bénéficient, en vertu de l'article 158-3 du même code, les personnes physiques domiciliées fiscalement en France.

Il est également rappelé, conformément à la loi, qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action (en euros)	Revenu éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du CGI ^(a) (en euros)
2013	47 080 941	2,60	2,60
2014	47 308 363	2,85	2,85
2015	46 956 216	5,90 ^(b)	5,90

(a) Code général des impôts.

(b) 3,40 € dividende ordinaire + 2,50 € dividende exceptionnel.

PROJET DE RÉSOLUTION 4 - FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRÉSENCE

Rapport du Conseil d'Administration :

Il est proposé de fixer le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2017, à la somme de 502 400 euros (par rapport à 400 000 euros au titre de l'exercice 2016). Cette progression est liée à la rémunération sur une année entière - et non plus sur une partie de l'année comme en 2016 - du Vice-Président administrateur référent et des deux administrateurs devenus non-exécutifs et percevant de ce fait des jetons de présence d'une part, et à la mise en place d'un supplément pour les administrateurs ne résidant pas en Europe d'autre part.

Projet de résolution 4 – Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration à la somme annuelle de 502 400 euros, au titre de l'exercice 2017.

9 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PROJET DE RÉSOLUTIONS

PROJET DE RÉSOLUTION 5 - AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OPÉRER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Rapport du Conseil d'Administration :

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration à acquérir par tous moyens, en une ou plusieurs fois, conformément aux dispositions légales en vigueur, des actions de la Société.

Cette délégation pourrait être mise en œuvre en période d'offre publique visant les titres de la Société, conformément à l'article L. 233-32 du Code de commerce, à savoir sous réserve des pouvoirs expressément attribués à votre Assemblée dans la limite de l'intérêt social de la Société.

La Société serait habilitée, pendant une période de 18 mois, à acquérir ses propres actions à un prix maximal d'achat par action de 300 euros :

- **dans la limite de 10 % du capital social** à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration et pour un montant maximal de 1,427 milliard d'euros. Cette autorisation permettrait de remplir les objectifs suivants :
 - assurer la liquidité du marché de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité géré par un prestataire extérieur,
 - permettre leur remise ultérieure à titre de paiement, d'échange ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe (hors fusion, scission ou apport visés ci-dessous),
 - remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la Société,
 - attribuer les actions aux salariés et/ou aux dirigeants (dans le cadre de PEE, d'intéressement, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, etc.),
 - annuler les actions,
 - mettre en œuvre toute pratique de marché admise par l'AMF ;
- **dans la limite de 5 % du capital social** à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration et pour un montant maximal de 713,3 millions d'euros. Les actions seraient rachetées afin de les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS – OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2016 :

Opération	Nombre d'actions	% du capital	Valeur nominale (en euros)	Cours moyen d'acquisition/cession (en euros)
Rachats d'actions (hors contrat de liquidité) ^(a)	652 745	1,37	2 493 485,90	124,96
Contrat de liquidité ^(a) :				
• Rachat d'actions	439 202	0,92	1 677 751,64	128,62
• Cession d'actions	437 650	0,92	1 671 823,00	128,93
Actions transférées pour couvrir les plans d'actions gratuites	112 436	0,24	429 505,52	35,04
Actions annulées	451 339	0,95	1 724 114,98	123,60
Actions utilisées pour des opérations de croissance externe	-	-	-	-

(a) Les frais de négociation afférents à ces opérations d'achat et de vente se sont élevés à 296 518,71 euros.

Sur les 24 derniers mois, le Conseil d'Administration a annulé 631 552 actions, représentant 1,33 % du capital social au 31 décembre 2016. Pour de plus amples informations, il convient de se reporter au § 6.4. page 262 du Document de référence.

Projet de résolution 5 – Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du règlement UE n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à acquérir, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, des actions de la Société :

1. Dans la limite d'un nombre d'actions représentant au plus 10 % de son capital social à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration :
 - pour un montant maximal de 1,427 milliard d'euros, dans les conditions et limites prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
 - pour un prix maximal d'achat, hors frais, de 300 euros.

Dans le respect des textes susvisés et des pratiques autorisées par l'Autorité des marchés financiers, la présente autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'Administration en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement, d'échange ou autre, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (à l'exception des opérations de fusion, scission ou apport visées au paragraphe 2 ci-après) dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- de les attribuer aux salariés et dirigeants dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'intéressement des salariés, du régime des options d'achats d'actions, de l'attribution gratuite d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne entreprise ;
- de les annuler en tout ou partie, dans les conditions prévues par les textes en vigueur, au moyen d'une

réduction corrélative du capital social, dans la limite de 10 % du capital existant à la date de la décision d'annulation, par période de 24 mois, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la quatorzième résolution ci-après ;

- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.
2. Dans la limite d'un nombre d'actions représentant au plus 5 % de son capital social à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration :
 - pour un montant maximal de 713,3 millions d'euros ;
 - pour un prix maximal d'achat, hors frais, de 300 euros ;et ce, en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Les limites prévues aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus ne sont pas cumulatives et la Société ne pourra à aucun moment détenir, directement ou par personne interposée, plus de 10 % du total de ses propres actions composant le capital social.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourront être effectués par le Conseil d'Administration par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché, ou de gré à gré ou par bloc, et le cas échéant, en ayant recours à des mécanismes optionnels ou à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, à l'exclusion des ventes d'options de vente, dans les conditions autorisées par les dispositions légales, réglementaires et boursières en vigueur, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation de ce dernier appréciera, et éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de la Société conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce. Il est précisé que la part du programme de rachat d'actions réalisée par acquisition ou transfert de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le prix d'achat maximal hors frais par action ne devra pas être supérieur à celui de la dernière opération indépendante ou, s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place où l'achat est effectué.

Dans le cas où il serait fait usage des facultés offertes par le cinquième alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce, le prix de vente (dans l'hypothèse où un tel prix de vente serait nécessaire) sera alors déterminé conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les acquisitions d'actions de la Société réalisées en vertu de la présente autorisation devront également respecter les règles édictées par l'Autorité des marchés financiers en ce qui concerne les conditions et les périodes d'intervention sur le marché. La Société s'abstiendra d'acheter plus de 25 % du volume quotidien moyen des actions négociées sur le marché réglementé où l'achat est effectué.

Cette autorisation, qui remplace celle donnée par l'Assemblée Générale du 18 mai 2016 dans sa cinquième résolution, est donnée au Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Cette autorisation pourra être utilisée en période d'offre publique visant les titres de la Société dans le respect de la législation en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les actions de la Société acquises en vertu de la présente autorisation devront revêtir la forme nominative et être entièrement libérées lors de l'acquisition. Ces acquisitions ne pourront avoir pour effet d'abaisser les capitaux propres à un montant inférieur à celui du capital augmenté des réserves non distribuables. Enfin, la Société devra disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède, directement ou par personne interposée.

Dans le cadre de sa gestion financière globale, la Société se réserve la possibilité d'utiliser une partie de ses ressources financières disponibles pour financer le rachat d'actions et de recourir à l'endettement pour financer les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

Le Conseil d'Administration informera les actionnaires dans son rapport de gestion à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions, et notamment pour :

- apprécier l'opportunité et procéder au rachat d'actions autorisé par la présente résolution ;
- établir et publier préalablement à la réalisation d'un programme de rachat de titres, un descriptif du programme de rachat, dans les conditions et selon les modalités fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue du registre des achats et ventes ;
- informer le marché et l'Autorité des marchés financiers des opérations effectuées, conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser ce programme de rachat d'actions ;
- effectuer toutes déclarations et toutes autres formalités et de manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

PROJET DE RÉSOLUTIONS 6 À 8 - RENOUELEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEUR DE M. FRANÇOIS BICH ET MME MARIE-PAULINE CHANDON-MOËT

Rapport du Conseil d'Administration :

Il est demandé aux actionnaires de renouveler les mandats d'administrateur de François Bich et de Marie-Pauline Chandon-Moët pour une durée de trois exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

MONSIEUR FRANÇOIS BICH



Administrateur

Origine de l'élection

Article L. 225-18 du Code de commerce

Administrateur indépendant

Non

Date de 1^{re} nomination

CA du 30 septembre 1977 ratifiée par l'AG du 29 mai 1978

Échéance

AG statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016

Membre d'un comité

Non

Mandat ou fonction en cours

Président du Conseil de Surveillance – SOCIÉTÉ M.B.D. – France

Mandat ou fonction exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

Sans objet

Biographie

Entré dans le Groupe le 1^{er} mars 1969, François Bich est administrateur depuis le 30 septembre 1977. Il a exercé le mandat de Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC du 15 décembre 1988 au 29 février 2016. Il a été responsable de l'activité Briquets du Groupe BIC et a dirigé la Société du Briquet Jetable 75 depuis sa création en 1975 jusqu'au 29 février 2016.

67 ans

Nationalité : Française

Nombre d'actions BIC

détenues : Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D.

À la date du 31 décembre 2016, cette holding détenait 26,69 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 36,66 % des droits de vote.

MADAME MARIE-PAULINE CHANDON-MOËT, NÉE BICH



Administrateur

Origine de l'élection

Article L. 225-18 du Code de commerce

Administrateur indépendant

Non

Date de 1^{re} nomination

AG du 28 mai 2003

Échéance

AG statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016

Membre d'un comité

Non

Mandats ou fonctions en cours

- Membre du Conseil de Surveillance – SOCIÉTÉ M.B.D. – France
- Président – Ferrand SAS – France

Mandat ou fonction exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

Sans objet

Biographie

Marie-Pauline Chandon-Moët est administrateur de SOCIÉTÉ BIC depuis le 28 mai 2003. Elle a été Responsable des projets immobiliers Europe du Groupe BIC jusqu'au 31 décembre 2010. Auparavant, elle a successivement occupé, depuis 1991, les postes d'Assistante Administration des Ventes, de Responsable Administration des Ventes (France puis Europe) et de Responsable Logistique Europe. Marie-Pauline Chandon-Moët est diplômée d'un *Bachelor of Science* de la Northeastern University à Boston (États-Unis).

Projet de résolution 6 – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. François BICH

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de trois exercices, le mandat d'administrateur de M. François Bich.

Le mandat de M. François Bich expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Projet de résolution 7 – Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Marie-Pauline CHANDON-MOËT

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de trois exercices, le mandat d'administrateur de Mme Marie-Pauline Chandon-Moët.

Le mandat de Mme Marie-Pauline Chandon-Moët expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

PROJET DE RÉOLUTION 8 – NOMINATION DE MME CANDACE MATTHEWS EN QUALITÉ DE NOUVEL ADMINISTRATEUR

Rapport du Conseil d'Administration :

Il est demandé aux actionnaires de nommer en qualité de nouvel administrateur, Mme Candace Matthews, pour une durée de trois exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Mme Matthews remplacerait M. Frédéric Rostand dont le mandat arrive à expiration lors de la prochaine Assemblée Générale.

MADAME CANDACE MATTHEWS



Administrateur

Origine de l'élection

Article L. 225-18 du Code de commerce

Administrateur indépendant

Oui

Principale activité

Présidente des Amériques – Amway – États-Unis

Autres mandats ou fonctions en cours

- Administrateur de Popeyes Louisiana Kitchen Inc. – États-Unis (société cotée)
- Administrateur de Fifth Third Bank, Western Michigan – États-Unis

Mandat ou fonction exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Sans objet

Biographie

Depuis novembre 2014, Candace Matthews est Présidente des Amériques d'Amway. Elle a été recrutée par Alticor, la maison-mère d'Amway, en décembre 2007, en qualité de Directrice du Marketing.

Avant de rejoindre Amway, elle a été Présidente de 2001 à 2007 de Soft Sheen-Carson, société récemment acquise par L'Oréal.

Auparavant, elle a exercé diverses fonctions Marketing successivement chez General Mills, Procter & Gamble, Bausch & Lomb et de Direction chez Novartis et The Coca-Cola Company, aux États-Unis.

Candace Matthews est titulaire d'un *Bachelor of Science* de la *Carnegie Mellon University* à Pittsburg, Pennsylvanie (États-Unis) et d'un *MBA* en Marketing de la *Stanford University Graduate School of Business* à Palo Alto, Californie (États-Unis).

58 ans

Nationalité : Américaine

Nombre d'actions
BIC détenues : 0

Projet de résolution 8 – Nomination de Mme Candace MATTHEWS en qualité de nouvel administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer, pour une durée de trois exercices, Mme Candace Matthews en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de M. Frédéric Rostand dont le mandat arrive à expiration.

Le mandat de Mme Candace Matthews expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

9 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PROJET DE RÉSOLUTIONS

PROJET DE RÉSOLUTIONS 9 À 12 – RENOUELEMENT DU MANDAT DES DEUX COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET DES DEUX COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Rapport du Conseil d'Administration :

Sur la base de la recommandation du Comité d'Audit, nous vous proposons le renouvellement, pour une durée de six exercices, des mandats venant à expiration des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants :

- la société Deloitte & Associés et son suppléant, la société BEAS ;
- la société Grant Thornton et son suppléant, la société Institut de Gestion et d'Expertise Comptable – IGEC.

Projet de résolution 9 – Renouvellement du mandat de la société Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de six exercices, le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société Deloitte & Associés.

Le mandat de la société Deloitte & Associés expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Projet de résolution 10 – Renouvellement du mandat de la société BEAS en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de six exercices, le mandat de la société BEAS en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de la société Deloitte & Associés.

Le mandat de la société BEAS expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Projet de résolution 11 – Renouvellement du mandat de la société Grant Thornton en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de six exercices, le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société Grant Thornton.

Le mandat de la société Grant Thornton expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Projet de résolution 12 – Renouvellement du mandat de la société IGEC en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de six exercices, le mandat de la société Institut de Gestion et d'Expertise Comptable – IGEC, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de la société Grant Thornton.

Le mandat de la société Institut de Gestion et d'Expertise Comptable – IGEC expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

PROJET DE RÉSOLUTIONS 13 À 18 – AVIS SUR LES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016 AU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Rapport du Conseil d'Administration :

Conformément au Guide d'application du Code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, nous vous présentons dans le tableau ci-dessous les éléments de la rémunération due ou attribuée à Bruno Bich, Mario Guevara, François Bich, Gonzalve Bich, James DiPietro et Marie-Aimée Bich-Dufour au titre de l'exercice 2016. Ces éléments sont plus amplement détaillés dans le document de référence 2016 (cf. § 3.4.1. *Rémunération des dirigeants*).

BRUNO BICH, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DEPUIS JUIN 2016

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016	Montants ou valorisation comptable soumis à avis	Présentation
Rémunération fixe 2016	200 000 EUR	+ 2,04 % <i>versus</i> 2015
Rémunération variable annuelle	N/A	Le principe de cette rémunération n'est pas prévu.
Rémunération variable différée	N/A	Le principe de cette rémunération n'est pas prévu.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Absence
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération à long terme	N/A	Absence d'attribution
Jetons de présence	N/A	Absence
Valorisation des avantages de toute nature	N/A	Absence
Indemnité de prise de fonctions	N/A	Absence
Indemnité de départ	N/A	Absence de clause prévoyant une indemnité de départ
Indemnité de non-concurrence	N/A	Absence de clause de non-concurrence
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Aucun régime de retraite supplémentaire n'est mis en place pour Bruno Bich au titre de son mandat de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général ou de tout autre mandat ou fonction en cours au sein du Groupe.

9 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PROJET DE RÉSOLUTIONS

MARIO GUEVARA, ADMINISTRATEUR ET DIRECTEUR GÉNÉRAL JUSQU'À FIN MAI 2016

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016	Montants ou valorisation comptable soumis à avis ^(a)	Présentation
Rémunération fixe 2016	340 615 USD, soit 307 914 EUR	- 58 % <i>versus</i> 2015 (rémunération jusqu'au 1 ^{er} juin 2016)
Rémunération variable annuelle due au titre de 2016	N/A	Absence
Rémunération variable différée	N/A	Absence
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Absence
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	25 000 actions gratuites attribuées en 2016 et soumises à des conditions de performance Valorisation comptable : 2 841 000 EUR Dans le cadre des plans d'actions de performance, Mario Guevara a perçu 315 809 USD (soit 285 490 EUR) de rémunération brute, équivalente aux dividendes non perçus sur les actions acquises et conservées par SOCIÉTÉ BIC jusqu'à la fin de la période obligatoire de conservation (y compris une compensation de congés payés).	Les actions sont soumises à deux conditions de performance : ▪ objectif de croissance du chiffre d'affaires ; ▪ objectif de flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks, en pourcentage du chiffre d'affaires. Ces conditions de performance sont exigeantes par nature (croissance <i>versus</i> valeur). L'attribution représente 0,05 % du capital. Date d'autorisation de l'Assemblée Générale : 18 mai 2016 Date d'attribution par le Conseil d'Administration : 18 mai 2016
Jetons de présence	N/A	N/A
Valorisation des avantages en nature	64 964 USD, soit 58 726 EUR	▪ Allocation voiture : 8 074 USD (soit 7 298 EUR) ▪ Abondement aux plans épargne entreprise U.S. ▪ 401 K : 7 950 USD (soit 7 187 EUR) ▪ Autres avantages : 48 940 USD (soit 44 241 EUR)
Indemnité de prise de fonctions	N/A	Absence
Indemnité de départ	N/A	Absence de clause prévoyant une indemnité de départ
Indemnité de non-concurrence	N/A	Absence de clause de non-concurrence
Régime de retraite supplémentaire	Mario Guevara a choisi de recevoir sa retraite américaine supplémentaire sous forme d'un versement en capital. Au 31 mai 2016, il a reçu 121 933 dollars américains (110 227 euros) au titre d'une partie de cette retraite supplémentaire acquise au Mexique. Puis, en décembre 2016, il a reçu un montant de 13 595 188 dollars américains (12 289 991 euros).	Mario Guevara a participé au régime complémentaire de retraite américain <i>Supplementary Executive Retirement Plan</i> , en vigueur au sein de la société BIC CORPORATION depuis 1970, et bénéficiant aux cadres de Direction de la Société. ▪ Le bénéfice du régime est soumis à la condition d'avoir eu la qualité de bénéficiaire pendant une période minimale de cinq années. ▪ Modalités de détermination de la rémunération de référence : ▪ la rémunération de référence correspond à la rémunération moyenne (base + bonus) des trois meilleures des cinq dernières années travaillées. ▪ Rythme d'acquisition des droits : ▪ le montant annuel de la retraite s'élève à 2,50 % de la rémunération de référence par année de service,

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016	Montants ou valorisation comptable soumis à avis ^(a)	Présentation
		<p>service) incluant la retraite obtenue par le plan <i>U.S. Qualified Pension Plan</i>;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'acquisition des droits est effective à l'âge de 52 ans avec quinze ans de service ou à l'âge de 60 ans avec cinq ans de participation au plan. Dans le <i>U.S. Qualified Pension Plan</i>, l'acquisition des droits intervient après cinq années de service; ▪ les engagements liés à ce plan sont provisionnés par BIC CORPORATION conformément à la norme IAS 19. ▪ Modalités de détermination des plafonds : ▪ la retraite ne pourra pas dépasser 50 % (soit 20 années de service) incluant la retraite obtenue par le plan <i>U.S. Qualified Pension Plan</i>. ▪ Modalités de financement des droits : ▪ le <i>Supplementary Executive Retirement Plan</i> est sans constitution de réserve. Toutefois BIC investit dans des polices d'assurance-vie en contrepartie du coût du plan. Le <i>U.S. Qualified Pension Plan</i> est financé par un fonds fiduciaire. ▪ Charges associées à la charge de la Société : ▪ l'employeur finance les coûts d'administration, les valorisations comptables selon la norme IAS 19 et les évaluations actuarielles du fonds pour le <i>U.S. Qualified Pension Plan</i>. <p>Mario Guevara a participé à ce plan depuis 2001, soit depuis une date bien antérieure à sa nomination en qualité de mandataire social de SOCIÉTÉ BIC.</p>

(a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2016 (1 euro = 1,1062 dollar américain).

FRANÇOIS BICH, ADMINISTRATEUR ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ JUSQU'À FIN FÉVRIER 2016

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016	Montants ou valorisation comptable soumis à avis	Présentation
Rémunération fixe 2016	81 667 EUR	- 83 % <i>versus</i> 2015 (rémunération jusqu'à fin février 2016)
Rémunération variable annuelle due au titre de 2016	N/A	Absence
Rémunération variable annuelle différée	N/A	Absence
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Absence
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	N/A	Absence
Jetons de présence	N/A	N/A
Valorisation des avantages en nature	612 EUR	Voiture de fonction
Indemnité de prise de fonctions	N/A	Absence
Indemnité de départ	N/A	Absence de clause prévoyant une indemnité de départ
Indemnité de non-concurrence	N/A	Absence de clause de non-concurrence

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016

	Montants ou valorisation comptable soumis à avis	Présentation
Régime de retraite supplémentaire	<p>François Bich a pris sa retraite le 1^{er} mars 2016. Depuis, il reçoit une rente versée par un organisme assureur au titre du régime supplémentaire de retraite des cadres de Direction de BIC en France.</p> <p>Aucun montant n'est dû par SOCIÉTÉ BIC au titre de l'exercice clos, dans la mesure où la rente est versée par l'organisme assureur.</p>	<p>François Bich a participé au régime de retraite supplémentaire à prestations définies de type additif, relevant de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale, en vigueur au sein du Groupe BIC en France et bénéficiant aux cadres de Direction de la Société.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le bénéficiaire du régime est soumis aux conditions cumulatives suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ avoir eu la qualité de bénéficiaire pendant une période minimale de cinq années consécutives; ▪ avoir liquidé ses retraites au titre du régime de base et des régimes complémentaires de retraite; ▪ achever sa carrière au sein de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale. ▪ Modalités de détermination de la rémunération de référence : <ul style="list-style-type: none"> ▪ la rémunération de référence correspond à la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées ; ▪ pour la détermination de la rémunération de référence, sont uniquement pris en compte la rémunération annuelle brute de base et la rémunération variable annuelle versées à l'exclusion de toute autre forme de rémunération directe ou indirecte. ▪ Rythme d'acquisition des droits : <ul style="list-style-type: none"> ▪ le montant annuel du complément de retraite s'élève à 1,25 % de la rémunération de référence par année de participation au plan, avec un maximum de 25 % (soit 20 années) ; ▪ les engagements liés à ce plan sont provisionnés par SOCIÉTÉ BIC conformément à la norme IAS 19. ▪ Modalités de détermination des plafonds : <ul style="list-style-type: none"> ▪ la totalité des retraites obligatoires et supplémentaires ne pourront pas dépasser 50 % de la dernière rémunération annuelle. Ce plafonnement est vérifié à la date de retraite. ▪ Modalités de financement des droits : <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'employeur finance l'intégralité des droits en contribuant à un contrat d'assurance. ▪ Charges associées à la charge de la Société : <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'employeur s'acquitte de la taxe Fillon de 24 %, assise sur la cotisation versée au contrat d'assurance. <p>La rente annuelle brute de Monsieur François Bich (avant prélèvements sociaux et contribution de la sécurité sociale) s'élève à 212 832,22 euros.</p> <p>Cet engagement a été soumis à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés.</p> <p>Date de la décision du Conseil d'Administration : 19 mai 2005</p> <p>Date de la décision de l'Assemblée Générale : 24 mai 2006 (résolution 5)</p>

GONZALVE BICH, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DEPUIS JUIN 2016

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016	Montants ou valorisation comptable soumis à avis ^(a)	Présentation
Rémunération fixe 2016	375 000 USD, soit 338 998 EUR	Comparaison avec l'exercice 2015 non applicable (absence de mandat social)
Rémunération variable annuelle due au titre de 2016	258 400 USD, soit 233 593 EUR Le bonus annuel est égal à 64,60 % de la rémunération de base et représente 101,3 % du bonus cible.	Le bonus est calculé sur la base de six critères : <ul style="list-style-type: none"> ▪ chiffre d'affaires (20 %) ; ▪ résultat d'exploitation (20 %) ; ▪ résultat net (10 %) ; ▪ inventaires (10 %) ; ▪ créances clients (10 %) ; ▪ objectifs individuels qualitatifs (30 %). Le bonus cible est égal à 63,75 % du salaire de base. Le bonus maximal est égal à 95,50 % du salaire de base, soit 150 % du bonus cible. La part qualitative ne peut dépasser 28,50 % du salaire de base.
Rémunération variable différée	N/A	Absence
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Absence
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	5 000 actions gratuites attribuées en 2016 et soumises à des conditions de performance. Valorisation comptable : 568 200 EUR Dans le cadre des plans d'actions de performance, Gonzalve Bich a perçu 11 241 USD (soit 10 162 EUR) de rémunération brute, équivalente aux dividendes non perçus sur les actions acquises et conservées par SOCIÉTÉ BIC jusqu'à la fin de la période obligatoire de conservation.	Les actions sont soumises à deux conditions de performance : <ul style="list-style-type: none"> ▪ objectif de croissance du chiffre d'affaires ; ▪ objectif de flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks, en pourcentage du chiffre d'affaires. Ces conditions de performance sont exigeantes par nature (croissance <i>versus</i> valeur). L'attribution représente 0,01 % du capital. Date d'autorisation de l'Assemblée Générale : 18 mai 2016 Date d'attribution par le Conseil d'Administration : 18 mai 2016
Jetons de présence	N/A	Absence
Valorisation des avantages en nature	77 147 USD, soit 69 740 EUR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Allocation voiture : 14 400 USD (soit 13 017 EUR) ▪ Abondement aux plans épargne entreprise U.S. ▪ 401 K : 7 950 USD (soit 7 187 EUR) ▪ <i>Executive Compensation Plan</i> : 16 000 USD (soit 14 464 EUR) ▪ Autres avantages : 38 797 USD (soit 35 072 EUR)
Indemnité de prise de fonctions	N/A	Absence
Indemnité de départ	N/A	Absence de clause prévoyant une indemnité de départ
Indemnité de non-concurrence	N/A	Absence de clause de non-concurrence

<p>Régime de retraite supplémentaire</p>	<p>Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos.</p>	<p>Gonzalve Bich participe au régime complémentaire de retraite américain <i>Restoration Plan</i>, en vigueur au sein de la société BIC CORPORATION depuis 2006, et bénéficiant aux cadres de Direction de la Société dont la rémunération prise en compte dans le <i>U.S. Qualified Plan</i> est limitée par la loi.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le bénéfice du régime est soumis à la condition d'avoir eu la qualité de bénéficiaire pendant une période minimale de cinq années. ▪ Modalités de détermination de la rémunération de référence : <ul style="list-style-type: none"> ▪ la rémunération de référence correspond à la rémunération moyenne des trois meilleures années consécutives parmi les dix dernières années. ▪ Rythme d'acquisition des droits : <ul style="list-style-type: none"> ▪ ce plan propose un montant de rente viagère à bénéfice unique payable à vie à partir de l'âge normal de départ en retraite (65 ans) égal à 1,1 % du plafond de la Sécurité sociale plus 1,5 % de la rémunération moyenne au-delà du plafond de Sécurité sociale, multiplié par le nombre d'années de service, jusqu'à 35 ans, plus 1,4 % de la rémunération moyenne par année de service au-delà de 35 ans, et incluant la retraite obtenue par le plan <i>U.S. Qualified Pension Plan</i>. Les droits dans ce plan sont acquis à l'âge de 52 ans avec quinze ans ou plus d'ancienneté, ou à l'âge de 60 ans avec cinq ans de participation au plan. Dans le <i>U.S. Qualified Pension Plan</i>, les droits sont acquis après cinq ans d'ancienneté ; ▪ de plus, ce plan prévoit des prestations de retraite anticipée avant l'âge de 65 ans (à l'âge de 62 ans en cas de retraite ou à partir de 55 ans avec dix années minimum d'ancienneté); ▪ les engagements liés à ce plan sont provisionnés par BIC CORPORATION, conformément à la norme IAS 19. ▪ Modalités de détermination des plafonds : <ul style="list-style-type: none"> ▪ N/A ▪ Modalités de financement des droits : <ul style="list-style-type: none"> ▪ le <i>Restoration Plan</i> est sans constitution de réserve. Le <i>U.S. Qualified Pension Plan</i> est financé par un fonds fiduciaire. ▪ Charges associées à la charge de la Société : <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'employeur finance les coûts d'administration, les valorisations comptables selon la norme IAS 19 et les évaluations actuarielles du fonds pour le <i>U.S. Qualified Pension Plan</i>. <p>Au 31 décembre 2016, Gonzalve Bich a acquis un droit à retraite égal à 19,5 % de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées sur ses 13,9 années de service (soit, à titre indicatif, une retraite égale à 98 603 dollars américains, incluant la retraite issue du <i>U.S. Qualified Pension Plan</i>) payable à partir de l'âge de 65 ans, s'il avait arrêté son activité au 31 décembre 2016. Il a choisi de recevoir sa retraite complémentaire sous forme d'un versement en capital.</p>
--	--	--

(a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2016 (1 euro = 1,1062 dollar américain).

JAMES DIPIETRO, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DEPUIS JUIN 2016

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016	Montants ou valorisation comptable soumis à avis ^(a)	Présentation
Rémunération fixe 2016	493 333 USD soit 445 971 EUR	Comparaison avec l'exercice 2015 non applicable (absence de mandat social)
Rémunération variable annuelle due au titre de 2016	344 850 USD soit 311 743 EUR Le bonus annuel est égal à 68,97 % du salaire de base et représente 103,4 % du bonus cible.	Le bonus est calculé sur la base de six critères : <ul style="list-style-type: none"> ▪ chiffre d'affaires (20 %) ; ▪ résultat d'exploitation (20 %) ; ▪ résultat net (10 %) ; ▪ inventaires (10 %) ; ▪ créances clients (10 %) ; ▪ objectifs individuels qualitatifs (30 %). Le bonus cible est égal à 66,70 % du salaire de base. Le bonus maximal est égal à 100 % du salaire de base, soit 150 % du bonus cible. La part qualitative ne peut dépasser 30 % du salaire de base.
Rémunération variable différée	N/A	Absence
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Absence
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	8 000 actions gratuites attribuées en 2016 et soumises à des conditions de performance. Valorisation comptable : 909 120 EUR Dans le cadre des plans d'actions de performance, James DiPietro a perçu 76 739 USD (soit 69 372 EUR) de rémunération brute, équivalente aux dividendes non perçus sur les actions acquises et conservées par SOCIÉTÉ BIC jusqu'à la fin de la période obligatoire de conservation.	Les actions sont soumises à deux conditions de performance : <ul style="list-style-type: none"> ▪ objectif de croissance du chiffre d'affaires ; ▪ objectif de flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks, en pourcentage du chiffre d'affaires. Ces conditions de performance sont exigeantes par nature (croissance <i>versus</i> valeur). L'attribution représente 0,02 % du capital. Date d'autorisation de l'Assemblée Générale : 18 mai 2016 Date d'attribution par le Conseil d'Administration : 18 mai 2016
Jetons de présence	N/A	N/A
Valorisation des avantages en nature	80 547 USD soit 72 814 EUR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Allocation voiture : 13 800 USD (soit 12 475 EUR) ▪ Abondement aux plans épargne entreprise U.S ▪ 401 K : 7 950 USD (soit 7 187 EUR) ▪ <i>Executive Compensation Plan</i> : 20 000 USD (soit 18 080 EUR) ▪ Autres avantages : 38 797 USD (soit 35 072 EUR)
Indemnité de prise de fonctions	N/A	Absence
Indemnité de départ	N/A	Absence de clause prévoyant une indemnité de départ
Indemnité de non-concurrence	N/A	Absence de clause de non-concurrence

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016	Montants ou valorisation comptable soumis à avis ^(a)	Présentation
Régime de retraite supplémentaire	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos.	<p>James DiPietro participe au régime complémentaire de retraite américain <i>Supplementary Executive Retirement Plan</i>, en vigueur au sein de la société BIC CORPORATION depuis 1970, et bénéficiant aux cadres supérieurs de la Société.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le bénéfice du régime est soumis à la condition d'avoir eu la qualité de bénéficiaire pendant une période minimale de cinq années. ▪ Modalités de détermination de la rémunération de référence : <ul style="list-style-type: none"> ▪ la rémunération de référence correspond à la rémunération moyenne (base + bonus) des trois meilleures des cinq dernières années travaillées. ▪ Rythme d'acquisition des droits : <ul style="list-style-type: none"> ▪ le montant annuel de la retraite s'élève à 2,50 % de la rémunération de référence par année de service, avec un maximum de 50 % (soit 20 années de service) incluant la retraite obtenue par le plan <i>U.S. Qualified Pension Plan</i> ; ▪ l'acquisition des droits est effective à l'âge de 52 ans avec quinze ans de service ou à l'âge de 60 ans avec cinq ans de participation au plan. Dans le <i>U.S. Qualified Pension Plan</i>, l'acquisition des droits intervient après cinq années de service ; ▪ les engagements liés à ce plan sont provisionnés par BIC CORPORATION, conformément à la norme IAS 19. ▪ Modalités de détermination des plafonds : <ul style="list-style-type: none"> ▪ la retraite ne pourra pas dépasser 50 % (soit 20 années de service) incluant la retraite obtenue par le plan <i>U.S. Qualified Pension Plan</i>. ▪ Modalités de financement des droits : <ul style="list-style-type: none"> ▪ le <i>Supplementary Executive Retirement Plan</i> est sans constitution de réserve. Toutefois BIC investit dans des polices d'assurance-vie en contrepartie du coût du plan. Le <i>U.S. Qualified Pension Plan</i> est financé par un fonds fiduciaire. ▪ Charges associées à la charge de la Société : <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'employeur finance les coûts d'administration, les valorisations comptables selon la norme IAS 19 et les évaluations actuarielles du fonds pour le <i>U.S. Qualified Pension Plan</i>. <p>Au 31 décembre 2016, James DiPietro a acquis un droit à retraite égal à $2,5\% \times 18,583$ années de service = 46,46 % de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées (soit, à titre indicatif, une rente viagère à bénéfice unique égale à 355 816 dollars américains (incluant la retraite issue du <i>U.S. Qualified Pension Plan</i>) payable à partir de l'âge de 57 ans, s'il avait arrêté son activité au 31 décembre 2016). Il a choisi de recevoir sa retraite complémentaire sous forme d'un versement en capital.</p>

(a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2016 (1 euro = 1,1062 dollar américain).

MARIE-AIMÉE BICH-DUFOUR, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016	Montants ou valorisation comptable soumis à avis	Présentation
Rémunération fixe 2016	295 000 EUR	+ 0 % <i>versus</i> 2015
Rémunération variable annuelle due au titre de 2016	Le bonus annuel est égal à 46,98 % du salaire de base, représente 104,4 % du bonus cible et s'élève à 138 591 EUR.	Le bonus est calculé sur la base de quatre critères : <ul style="list-style-type: none"> ▪ chiffre d'affaires (20 %) ; ▪ résultat d'exploitation (30 %) ; ▪ résultat net (10 %) ; ▪ objectifs individuels qualitatifs (40 %). Le bonus cible est égal à 45 % du salaire de base. Le bonus maximal est égal à 67,5 % du salaire de base, soit 150 % du bonus cible. La part qualitative du plan de bonus ne peut excéder 27 % du salaire de base.
Rémunération variable différée	N/A	Le principe de cette rémunération n'est pas prévu.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Le principe de cette rémunération n'est pas prévu.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	3 250 actions gratuites attribuées en 2016 et soumises à des conditions de performance. Valorisation comptable : 367 900 EUR	Actions soumises à deux conditions de performance : <ul style="list-style-type: none"> ▪ objectif de croissance du chiffre d'affaires ; ▪ objectif de flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks, en pourcentage du chiffre d'affaires. Ces conditions de performance sont exigeantes par nature (croissance <i>versus</i> valeur). L'attribution représente 0,01 % du capital social. Date d'autorisation de l'Assemblée Générale : 18 mai 2016 Date d'attribution par le Conseil d'Administration : 18 mai 2016
Jetons de présence	N/A	Absence
Valorisation des avantages en nature	1 488 EUR	Voiture de fonction
Indemnité de prise de fonctions	N/A	Absence
Indemnité de départ	N/A	Absence de clause prévoyant une indemnité de départ
Indemnité de non-concurrence	N/A	Absence de clause de non-concurrence

Régime de retraite supplémentaire

Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos.

Marie-Aimée Bich-Dufour bénéficie du régime de retraite supplémentaire à prestations définies relevant de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale, en vigueur au sein du Groupe BIC en France et bénéficiant aux cadres de Direction de la Société.

- Le bénéfice du régime est soumis aux conditions cumulatives suivantes :
 - avoir eu la qualité de bénéficiaire pendant une période minimale de cinq années consécutives ;
 - avoir liquidé ses retraites au titre du régime de base et des régimes complémentaires de retraite ;
 - achever sa carrière au sein de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale.
- Modalités de détermination de la rémunération de référence :
 - la rémunération de référence correspond à la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées ;
 - pour la détermination de la rémunération de référence, sont uniquement pris en compte le salaire annuel brut de base et la rémunération variable annuelle versés à l'exclusion de toute autre forme de rémunération directe ou indirecte.
- Rythme d'acquisition des droits :
 - le montant annuel du complément de retraite s'élève à 1,25 % de la rémunération de référence par année de participation au plan, avec un maximum de 25 % (soit 20 années);
 - le 18 mai 2016, le Conseil d'Administration a décidé que Marie-Aimée Bich-Dufour n'acquerra aucun droit supplémentaire au titre de ce nouveau régime pendant la durée de son nouveau mandat.
- les engagements liés à ce plan sont provisionnés par SOCIÉTÉ BIC conformément à la norme IAS 19.
- Modalités de détermination des plafonds :
 - la totalité des retraites obligatoires et supplémentaires ne pourront pas dépasser 50 % du dernier salaire annuel. Ce plafonnement est vérifié à la date de retraite.
- Modalités de financement des droits :
 - l'employeur finance l'intégralité des droits en contribuant à un contrat d'assurance.
- Charges associées à la charge de la Société :
 - l'employeur s'acquitte de la taxe Fillon de 24 %, assise sur la cotisation versée au contrat d'assurance.

Au 31 décembre 2016, son complément de retraite, déterminé en fonction de l'ancienneté et de la rémunération telle qu'arrêté au 18 mai 2016, s'élève à titre indicatif à 107 318 euros (à titre indicatif).

Cet engagement a été soumis à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés.

Date de la décision du Conseil d'Administration : 19 mai 2005

Date de la décision de l'Assemblée Générale : 24 mai 2006 (résolution 5).

Projet de résolution 13 – Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Bruno BICH, Président du Conseil d'Administration puis Président - Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Bruno BICH, Président du Conseil d'Administration puis Président - Directeur Général, présentés dans le rapport du Conseil d'Administration et le document de référence 2016 (cf. § 3.4.1. *Rémunération des dirigeants*).

Projet de résolution 14 – Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Mario GUEVARA, Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Mario GUEVARA, Directeur Général, présentés dans le rapport du Conseil d'Administration et le document de référence 2016 (cf. § 3.4.1. *Rémunération des dirigeants*).

Projet de résolution 15 – Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à François BICH, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à François BICH, Directeur Général Délégué, présentés dans le rapport du Conseil d'Administration et le document de référence 2016 (cf. § 3.4.1. *Rémunération des dirigeants*).

Projet de résolution 16 – Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Gonzalve BICH, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Gonzalve BICH, Directeur Général Délégué, présentés dans le rapport du Conseil d'Administration et le document de référence 2016 (cf. § 3.4.1. *Rémunération des dirigeants*).

Projet de résolution 17 – Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à James DiPIETRO, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à James DiPietro, Directeur Général Délégué, présentés dans le rapport du Conseil d'Administration et le document de référence 2016 (cf. § 3.4.1. *Rémunération des dirigeants*).

Projet de résolution 18 – Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Marie-Aimée BICH-DUFOUR, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Marie-Aimée BICH-DUFOUR, Directeur Général Délégué, présentés dans le rapport du Conseil d'Administration et le document de référence 2016 (cf. § 3.4.1. *Rémunération des dirigeants*).

PROJET DE RÉSOLUTION 19 – POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES PRÉSIDENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Rapport du Conseil d'Administration :

En application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, le Conseil d'Administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les principes et critères applicables à la détermination, la répartition et l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables en raison de leur mandat aux Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués au titre de l'exercice 2017 et constituant la politique de rémunération les concernant (vote ex ante).

Ces principes et critères arrêtés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations et Nominations sont présentés dans le rapport prévu par l'article précité et figurant au 3.3. du document de référence 2016.

En application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, les montants résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale statuant en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (vote ex post).

Projet de résolution 19 – Politique de rémunération des Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport prévu

par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables en raison de leur mandat aux Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués.

9.2 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PROJET DE RÉSOLUTION 20 – AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR VOIE D'ANNULATION D' ACTIONS ACQUISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

Rapport du Conseil d'Administration :

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration pour une période de 18 mois :

- d'annuler, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, tout ou partie des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la cinquième résolution et de réduire corrélativement le capital social ;
- d'imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

Projet de résolution 20 – Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration :

9 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PROJET DE RÉSOLUTIONS

- sur ses seules délibérations, aux moments qu'il jugera opportun, à annuler en une ou plusieurs fois, au moyen d'une réduction corrélative du capital social, tout ou partie des actions de la Société acquises ou à acquérir par la Société en vertu de précédentes autorisations données par l'Assemblée ou en vertu de l'autorisation donnée par la cinquième résolution ci-dessus, dans la limite de 10 % du capital social existant à la date de l'Assemblée Générale, par période de 24 mois ;
- à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour procéder à cette ou ces annulations de titres, constater la ou les réductions du capital social corrélatives, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves ou autres, procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes formalités, faire toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée et remplace l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 18 mai 2016, dans sa quatorzième résolution.

PROJET DE RÉSOLUTION 21 – INSERTION DANS LES STATUTS D'UN ARTICLE 10 BIS « ADMINISTRATEUR(S) REPRÉSENTANT LES SALARIÉS »

Rapport du Conseil d'Administration :

La Loi REBSAMEN du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi a étendu le champ d'application de l'obligation de mise en place d'un représentant des salariés au sein du Conseil d'Administration. Votre Société est désormais tenue de procéder à cette désignation avant la fin de l'année 2017.

Le mode de désignation ou d'élection de cet administrateur peut se faire de trois façons différentes :

- Élection par les salariés de la société et de ses filiales françaises ;
- Désignation par l'organisation syndicale ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour des élections professionnelles ;
- Désignation par le Comité du Groupe.

Il appartient aux actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration, d'insérer dans les statuts un article précisant le choix de désignation.

Nous vous proposons donc de prévoir statutairement que l'administrateur salarié sera désigné par le Comité du Groupe.

Projet de résolution 21 – Insertion dans les statuts d'un article 10 bis « Administrateur(s) représentant les salariés »

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, décide d'insérer dans les statuts un article 10 bis ainsi rédigé :

"Article 10 bis - Administrateur(s) représentant les salariés

Le Conseil d'Administration comprend, en outre, en vertu de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, un administrateur représentant les salariés du Groupe.

Si le nombre des administrateurs nommés par l'Assemblée Générale venait à dépasser douze, un deuxième administrateur représentant les salariés serait désigné conformément aux dispositions ci-dessous, dans un délai de six mois.

Le nombre de membres du Conseil à prendre en compte pour déterminer le nombre d'administrateurs représentant les salariés est apprécié à la date de désignation des représentants des salariés au Conseil. Ni les administrateurs élus par les salariés en vertu de l'article L. 225-27 du Code de

commerce, ni les administrateurs salariés actionnaires nommés en vertu de l'article L. 225-23 du Code de commerce, ne sont pris en compte à ce titre.

Les administrateurs représentant les salariés sont désignés par le Comité du Groupe. La durée de leur mandat est de trois ans.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit d'un siège d'administrateur représentant les salariés, le siège vacant est pourvu dans les conditions fixées par l'article L. 225-34 du Code de commerce.

Par exception à la règle prévue à l'article 10 des présents statuts pour les administrateurs nommés par l'Assemblée Générale, les administrateurs représentant les salariés au Conseil ne sont pas tenus de posséder un nombre minimum d'actions.

En cas de sortie du champ d'application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, le mandat du ou des représentants des salariés au Conseil prend fin à l'issue de la réunion au cours de laquelle le Conseil constate la sortie du champ de l'obligation."

9.3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

PROJET DE RÉSOLUTION 22 – POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS

Rapport du Conseil d'Administration :

Cette résolution permet d'effectuer les formalités requises et consécutives à la présente Assemblée.

Projet de résolution 22 – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités légales ou réglementaires requises.

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

concernant l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2017

Cette demande est à retourner à : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES ou à votre intermédiaire financier.

Je soussigné,

NOM :

Prénom usuel :

Domicile :

.....

Propriétaire de actions nominatives*

et deactions au porteur, inscrites en compte chez**

de **SOCIÉTÉ BIC**

reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R. 225-81 du Code de Commerce,

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2017 tels qu'ils sont visés par l'article R. 225-83 du même Code.

Fait à, le 2017

Signature

** Conformément à l'article R. 225-88 alinéa 3 du Code de Commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de Commerce, à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.*

*** Indication de la banque, de l'établissement financier ou de l'entreprise d'investissement teneur du compte. Joindre une copie de l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier.*

11. Plan d'accès



14, rue Jeanne d'Asnières 92110 Clichy – France
Métro : Mairie de Clichy (ligne 13)
Train SNCF : arrêt Clichy-Levallois
Bus : ligne 174 - arrêt Rue Petit

Notes



www.bicworld.com

actionnaires@bicworld.com

 N° Vert 0 800 10 12 14

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

SOCIÉTÉ BIC

Société Anonyme au capital de 181 542 184,24 euros
Siège social : 14 rue Jeanne d'Asnières – 92110 CLICHY (Hauts-de-Seine)
552 008 443 RCS NANTERRE



Ce document est imprimé sur du papier Color Copy 100g, pâte ECF (sans chlore), fabriqué à partir de fibres provenant de forêts gérées de manière durable et équitable.